BIBLIOTHÈQUE DU "MERCURE POITEVIN"

Françoise d'Aubigné

ÉTUDE CRITIQUE

Avec une eau-forte de O. DE ROCHEBRUNE

PAR

HENRI GELIN

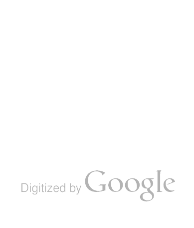


NIORT
BUREAUX DU « MERCURE POITEVIN »
23, RUE DES FOSSÉS, 23

1899


INDIANENSIS UNIVERSITATIS SIGILLUM
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX



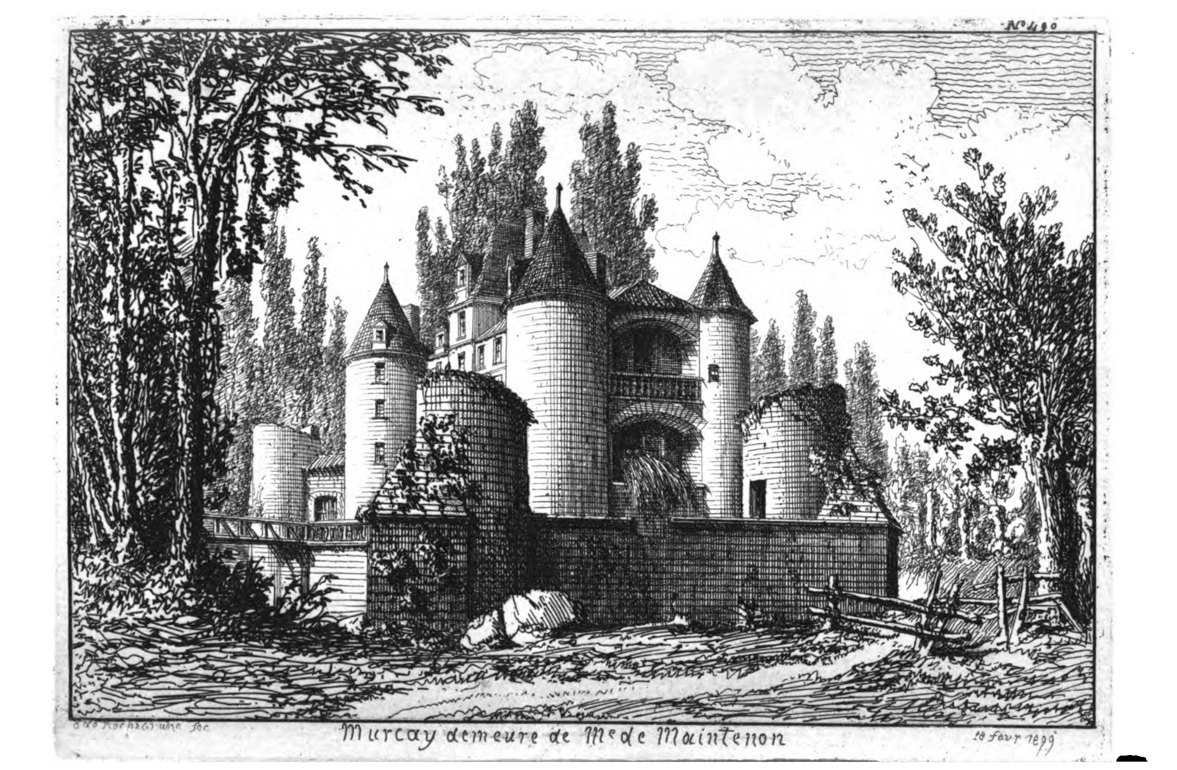


A Monsieur N. Weiss
Hommage cordial
H. Gelin

FRANÇOISE D'AUBIGNÉ

DU MÊME AUTEUR

Etude sur la Formation de la vallée de la Sèvre. 1887, 1 vol. in-8°	*Epuisé.*
Le Méreau dans les Eglises réformées de France, avec 7 planches représentant tous les méreaux protestants connus et des moules à méreaux. 1891, 1 vol. in-8°.	10 »
Les Cloches protestantes. 1891, br. in-8°.	2 »
Les Inscriptions huguenotes, avec nombreuses figures. 1893, br. in-8°.	5 »
Les Mariages au Désert et leurs conséquences, en 1749, br. in-8°. 1894.	1 »
Costumes poitevins, texte accomp. 30 pl. gravées à l'eau-forte par M. Escudier. 1891, in-quarto.	30 »
Ethnographie poitevine et charentaise, avec planches. 1896, br. in-8°.	2 »
Coiffes et bijoux poitevins, avec pl. 1899, br. in-8°.	1 »
Les tombes de Mursay. 1898, br. in-8°.	0 75
Légendes de Sorcellerie. 1898, br. in-8°.	1 »
Les Oraisons populaires en Poitou. 1898, br. in-8°.	1 »
Les Farfadets en Poitou, (sous presse).	1 »
Le Marais poitevin, (sous presse).	1 »
Françoise d'Aubigné, avec une eau-forte de M. O. de Rochebrune. 1899, in-18 jésus.	2 50



Murcay demeure de Mde Maintenon — 10 fevr 1899

BIBLIOTHÈQUE DU " MERCURE POITEVIN "

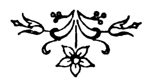
Françoise d'Aubigné

ÉTUDE CRITIQUE

Avec une eau-forte de O. DE ROCHEBRUNE

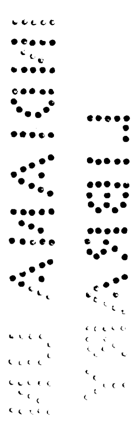
PAR

HENRI GELIN



NIORT
BUREAUX DU « MERCURE POITEVIN »
23, RUE DES FOSSÉS, 23

1899





FRANÇOISE D'AUBIGNÉ

Mme de Maintenon a beaucoup écrit ; elle a maintes fois, parlant d'elle-même, insisté sur les difficultés de ses débuts dans la vie ; ses confidences ont été recueillies et conservées avec un soin pieux par les dames de St-Cyr ; de leur côté, historiens et littérateurs, séduits par le contraste de ses humbles commencements avec son élévation jusqu'à l'alcôve et aux Conseils du Grand-Roi, se sont occupés d'elle avec passion : des volumes ont été publiés sur sa famille, sur sa personnalité, sur son rôle historique. Et cependant, à rechercher de près les détails de son existence, on se heurte encore à plus d'une énigme indéchiffrable.

Comme pour Molière, on sait la date de son baptême, non celle de sa naissance ; et cette naissance, ainsi que ses premières années, restent entourées de circonstances mal connues, sur lesquelles, en raison de la mort prématurée de ses parents, elle ne fut sans doute jamais exactement renseignée, ou que peut-être elle préféra laisser sous un voile de ténèbres et d'oubli.

Nous nous proposons, dans cette étude, moins d'écrire un récit suivi, que de contrôler et rectifier ce qui a été dit sur la naissance et la jeunesse de Françoise d'Aubigné.

La comparaison des récits les plus connus avec des documents contemporains dont l'authenticité ne saurait être révoquée en doute, l'examen du degré de confiance que méritent ces récits, la discussion de renseignements topographiques trop négligés malgré leur importance, apporteront, croyons-nous, un peu de lumière sur un sujet plein d'intérêt, mais que les historiens ont traité d'une façon trop sommaire.

Ceux d'entre nos lecteurs que l'aridité de ces recherches documentaires n'effraiera ni ne rebutera, en seront peut-être récompensés par l'espèce de satisfaction non banale que l'on éprouve à serrer la vérité historique de plus près qu'on ne ne l'avait fait avant nous.

I

Françoise d'Aubigné est-elle née en prison ?

Mme de Caylus est la première en date parmi les écrivains qui ont parlé de l'enfance de Mme de Maintenon. Elle naquit au château de Mursay, une trentaine d'années après l'époque où Françoise d'Aubigné y avait été recueillie par sa tante, Mme de Villette, qui était la grand'mère de Mme de Caylus.

Ses *Souvenirs* furent dictés par elle à son fils vers 1725, c'est-à-dire cinq ou six ans après le décès de Mme de Maintenon. Elle a pu tirer ses renseignements soit de sa propre famille, à laquelle Mme de Maintenon l'avait ravie dès l'âge de neuf ans pour l'élever et la convertir, et dont quelques membres, son père notamment, la revirent quelquefois à Versailles ou à Paris, — soit des causeries, toujours enveloppées et discrètes, de Mme de Maintenon elle-même, qui l'affectionnait d'une façon particulière et ne pouvait se passer longtemps de sa présence et de ses gais propos.

Dans ces conditions les *Souvenirs* de Mme de Caylus, écrits de mémoire 90 ans après la naissance de Mme de Maintenon, manquent forcément de précision et ne peuvent avoir qu'une valeur documentaire très limitée.

Voici ce qu'elle dit au sujet de cette naissance :

« La femme de Constant d'Aubigné *ne l'abandonna jamais dans ses malheurs* (1) et accoucha, dans la Conciergerie (2) de Niort, de Françoise d'Aubigné, depuis Mme Scarron, et ensuite Mme de Maintenon. »

Cinq années plus tard, en 1730, la jeune marquise de Villette, Claire Deschamps de Marcilly, qui avait été épousée en second mariage par le père de Mme de Caylus, rédigea, pour les dames de St-Cyr, quelques notes destinées à éclaircir certains points de biographie. Ces notes, retrouvées dans les archives de la maison, ont été publiées par M. Bonhomme, en 1865, dans un ouvrage sur *Madame de Maintenon et sa famille*. Nous y lisons (p. 255), ce qui suit :

« Elle accoucha *au mois de décembre 1641*, si je ne me trompe, *dans la prison où elle n'avait pas voulu quitter son mari*, de Françoise d'Aubigné, *qui fut baptisée au prêche de Niort,* quoique sa mère fût catholique, parce que sa tante, Mme de Villette, zélée protestante, se chargea d'elle, et l'emmena, aussitôt qu'elle fut née, à Mursay, où elle fut élevée jusqu'à l'âge de cinq ou six ans. »

Enfin, en 1740, l'archevêque de Sens, Languet de Gergy, ancien protégé de Mme de Maintenon, écrivit, à l'aide de ses souvenirs personnels et des écrits et traditions gardés à St-Cyr, des *Mémoires sur Madame de Maintenon*, demeurés inédits jusqu'à 1842, époque où Th. Lavallée les publia. Nous n'y relèverons que le court passage suivant :

« Ainsi, celle qui devait approcher si près du trône de nos rois *naquit dans les horreurs de la prison* et de la pauvreté »

Mlle d'Aumale, secrétaire de Mme de Maintenon à St-Cyr, a laissé des Souvenirs manuscrits auxquels les écrivains ont emprunté un certain nombre d'anecdotes. Elle aussi prétend que Françoise d'Aubigné naquit *dans les prisons* de la Conciergerie de Niort.

(1) Nous soulignons les passages des textes reproduits qui sont en contradiction formelle avec des documents certains.

(2) La Conciergerie du Palais, ou simplement la Conciergerie, désignait, au XVIIe siècle, le local des prisons annexées au Palais de Justice.

Tels sont les témoignages des contemporains, de ceux qui connurent personnellement, mais seulement dans son âge mûr ou sa vieillesse, Mme de Maintenon. Leurs récits présentent tous — du moins en ce qui concerne la naissance et les premières années — le grave défaut d'avoir été rédigés environ cent ans après la date des événements racontés, et par la seule utilisation des traditions orales.

*
* *

Quelques années plus tard, vers 1750, parurent les *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon*, d'Angliviel de la Beaumelle, œuvre considérable, mais suspecte, altérée par des additions, des mutilations, des arrangements multiples, mais qui, grâce au caractère légèrement romanesque que l'auteur prêta ainsi à son héroïne, obtint un succès de librairie considérable.

La Beaumelle avait eu communication, par Louis Racine d'abord, puis par les dames de St-Cyr, Mme de Gennetines, de Louvigny, de Crèvecœur, (1), des brouillons ou des copies d'un grand nombre de lettres de Mme de Maintenon. Il connut et utilisa également les notes biographiques de Mlle d'Aumale ainsi qu'une multitude d'autres renseignements.

La publication d'une partie de la correspondance de Mme de Maintenon, faite depuis d'après le texte authentique d'un certain nombre de lettres retrouvées dans la famille de leurs destinataires, a démontré qu'on ne pouvait accepter sans réserve les amplifications littéraires d'un auteur dont l'exactitude était le moindre souci, et qui traitait volontiers l'histoire à la façon des dramaturges et des romanciers. Voici le tableau de genre qu'il a su tirer, par son procédé habituel de paraphrase fantaisiste, des quelques données positives dont il disposait au sujet de la naissance :

(1) V. *La Beaumelle et St-Cyr*, par Achille Taphanel ; Plon, 1898.

« Madame de Villette vint rendre visite à l'accouchée, Elle vit toutes les horreurs de l'indigence, son frère aliéné par son désespoir, exténué par le manque d'aliments, un enfant couvert de haillons, déjà sensible à la misère, un autre encore au berceau, une fille de deux jours, dont les vagissements semblaient appeler la mort, une mère éplorée, qui présentait son sein tantôt à son mari, tantôt à sa fille, sans espoir de sauver ni l'un ni l'autre. La misère et la faim lui avaient fait perdre son lait, et elle n'avait pu payer une nourrice. Mme de Villette fut attendrie. La vue de la petite Françoise la toucha. Elle emmena *ces trois enfants* au château de Mursay, et la fille eut la même nourrice que la petite Villette qui fut depuis Mme de Sainte-Hermine. »

Le poète niortais Fontanes, qui publia, vers la fin du XVIIIe siècle, son poëme de *La Maison Rustique*, n'oublie pas d'y mentionner qu'il était né dans la même ville que Françoise d'Aubigné. Il le fait en deux vers où apparaît une légende nouvelle, celle de la captivité prolongée de l'enfant née sous les verrous :

O Sèvre ! ô fleuve heureux ! je suis né sur ta rive,
Aux lieux où Maintenon à trois ans fut captive.

Mais l'œuvre déformatrice de la tradition ne devait pas s'arrêter là. Les écrivains du XVIIIe siècle, sans doute sur la foi de Mme de Caylus, continuent de faire naître Françoise d'Aubigné en prison, dans la Conciergerie annexée au Palais de Justice de Niort.

Notre siècle est allé plus loin.

Le préfet Dupin, dans sa *Statistique des Deux-Sèvres,* (an IX), se contente, il est vrai, d'indiquer vaguement que « Mme de Maintenon est née à Niort », et d'ajouter que « les environs de cette ville l'ont vu *porter la houlette ;* » le géographe Malte-Brun n'hésite pas à inscrire, au bas d'une lithographie représentant le Donjon de l'ancien Château de Niort, cette note : « *Prison où naquit Mme de Maintenon.* »

Enfin, en 1843, l'auteur des *Monuments civils et religieux des Deux-Sèvres,* Charles Arnauld, après avoir décrit une maison de style Renaissance, qu'il appelle « Maison de Candie », située au fond d'une cour dont l'entrée actuelle est au numéro 13 de la rue Victor Hugo, apporte encore à la légende un élément nouveau, en affirmant que « *c'est dans cet édifice, qui servit de maison de détention, que Mme de Maintenon est née* » ; puis il ajoute : « Un ancien palais de justice était placé, dit-on, tout auprès de *la prison où Françoise d'Aubigné vint au monde* ; la porte existe encore... »

Depuis, les auteurs de géographies locales, de guides et notices diverses ont généralement reproduit l'assertion de Charles Arnauld, ce qui, du reste, n'empêche pas certains concierges, érigés à la dignité de cicerones, d'exciter la curiosité des touristes en leur montrant, au deuxième étage de la tour nord du Donjon, « *la Chambre où naquit Mme de Maintenon.* »

***

L'incertitude de la tradition, qui hésite et oscille ainsi entre trois édifices : la Conciergerie, le Donjon, et la maison de Candie, paraît provenir, non pas de ce qu'on ait suspecté les dires de Mme de Caylus et de Mlle d'Aumale, mais bien de ce qu'on est resté longtemps indécis sur l'emplacement de la prison où Constant d'Aubigné fut détenu. L'examen de textes formels ne permet cependant aucun doute à cet égard. D'abord c'est bien à la Conciergerie que Constant était enfermé puisqu'on le voit écrire, au bas d'une quittance de décharge délivrée à Dadou, son beau-frère, la mention suivante : « Fait en la Conciergerie de Niort, ce 13 octobre 1636 ». Une procuration du 7 juillet 1642 est signée par Constant « en l'écrou des prisons royales de Niort, entre les deux guichets de la Conciergerie » ; et une quittance à M. de Valois, son autre beau-frère, établie à la date du 14 août 1642, porte également ces mots : « fait en la Conciergerie du palais de Niort. »

Or la Conciergerie, au temps où Constant y demeura

prisonnier (1632-1642), était installée, ainsi que le Palais de Justice, en l'Hôtel Chaumont, dont on voit encore les restes dans le groupe de maisons compris entre les rues Brisson et du Pont, au fond d'un couloir ouvrant au nº 5 de cette dernière. Cela résulte expressément d'un Mémoire que Thibault de Boutteville, maire de Niort, rédigea en 1742, et où il est dit que « depuis plus de deux siècles le Palais royal et les Prisons » ont été transférés dans ledit Hôtel (1).

L'assertion de Th. de Boutteville ne fait que confirmer une Déclaration faite en 1619 des maisons relevant du Roi à cause de son château de Niort, et où il est dit que l'habitation d'André Frétault, « sise en la rue qui tend du placiste du château à la porte du Pont », confronte « à la maison où est tenu l'auditoire ordinaire et PRISONS ROYALES ».

Quant aux restes d'un Palais de Justice signalés par Ch. Arnauld près du passage de Candie, et qui ont contribué à l'induire en erreur au sujet du lieu de naissance de Françoise d'Aubigné, ils sont mentionnés sous le nom de « Parquet de la Halle » dans cette même déclaration de 1619, au voisinage de l'Auberge de l'Hercule, vers l'angle nord-ouest des anciennes Halles couvertes, dont l'emplacement s'appelle aujourd'hui rue Victor Hugo (v. Bull.

(1) V. Mém. Soc. Stat. des Deux-Sèvres, 1886, pp. 217-218 : « Le Maire a vu, dit Thibault de Boutteville, des actes passés il y a plus de 300 ans par lesquels un nommé M. Chaumont prenait la qualité d'élu au tablier de l'élection de Niort ; il était seigneur d'un fief qui est situé en cette ville, il portait et porte encore son nom ; de ce fief dépendait un hôtel appelé l'Hôtel Chaumont, quy fut vendu, dans la suite, à M. le Procureur du Roy... Dans cet Hôtel sont depuis plus de deux siècles le Palais royal et les prisons... »

Dans une monographie de la commune de St-Maxire, M. Léo Desaivre dit (p. 114) que : « le 3 juin 1746, Jean Victor de Rochechouart, duc de Rochechouart, rendit hommage « pour le Fief Chaumont, sis en la ville de Niort..., dans lequel se trouvait l'Hôtel Chaumont, situé rue du Pont, acheté vers le XVIe siècle pour servir de palais de justice au siège de Niort. »

St. 1886, p. 731). Peut-être ce Parquet fut-il abandonné au moment de l'installation des services de la Justice dans l'Hôtel Chaumont, c'est-à-dire vers 1540, près d'un siècle avant l'incarcération à Niort de Constant d'Aubigné.

Il existe, du reste, une description détaillée du Palais de Justice et de la Conciergerie établis en l'hôtel Chaumont, et qui y sont demeurés jusque vers le milieu du XIXe siécle (1).

Cette description figure dans le procès-verbal de visite des bâtiments domaniaux dressé au mois d'août 1779, sur les ordres du comte d'Anjou à qui le Poitou venait d'échoir en apanage (v. Bullet. St. 1876, pp. 129-145). La lecture de ce document porte à croire que la disposition des lieux n'avait pas dû beaucoup changer depuis 1635, année de la naissance de Françoise d'Aubigné. On éliminera facilement, dans ces locaux, un certain nombre de pièces où il n'est pas admissible que Jeanne de Cardilhac ait pu séjourner au moment de ses couches. De ce nombre sera, d'abord, « la cabane des hommes et des femmes, extrêmement rétrécie, » qui donne sur la cour : puis le « grand cachot, malsain par le défaut d'air, qui n'y pénètre d'aucun côté » ; de même, le « grand dessous, représentant une *roche* (caverne), très mauvais et malsain ». On n'hésitera pas davantage au sujet de l'appartement sis en dessus, au premier étage, « sans aucune clôture, exposé à tous les vents, et où l'on met néanmoins coucher les malades et les infirmes ». Une « grande chambre servant de commun pour les prisonniers civils, » sera de même écartée.

On pourrait s'arrêter davantage à une petite chambre dans laquelle il y a un lit pour certains prisonniers qui demandent à être séparés », et qui est contiguë à la chambre du premier où « les juges criminels et les officiers militaires sont quelquefois obligés de venir prendre les interrogations, lorsque la Chambre ordinaire de justice est occupée par les autres juges. »

(1) Le Tribunal actuel fut terminé en 1833, et la Prison cellulaire qui remplaça la prison criminelle de la rue du Pont a été inaugurée en 1852 seulement.

Là seulement un prisonnier d'Etat, traité avec quelques égards, aurait pu échapper, ainsi que les siens, à cette « promiscuité contraire à la décence » qui révoltait les rédacteurs de l'inventaire de 1779.

Mais il devient, au demeurant, fort inutile d'insister sur cette recherche puisque des documents nombreux démontrent que Jeanne de Cardilhac ne partageait pas à Niort, la captivité de son mari, et que, par suite, la tradition qui fait naître en prison Françoise d'Aubigné est erronée de tous points.

*
* *

Au moment de la naissance de Françoise, Constant d'Aubigné était âgé de cinquante et un an. Bien qu'il eût été élevé par son père « avec tout le soin et despense qu'on eust pu employer au fils d'un prince », et qu'il fut doué d'un « esprit sublime sur tous ceux de son siècle » — c'est ici un double témoignage paternel — son existence se traîna misérablement au milieu des turpitudes et des débauches, des rapts, meurtres, trahisons, qui lui valurent l'hospitalité successive des prisons de Paris, d'Angers, de Poitiers, de la Tour de la Chaîne à La Rochelle, du Château-Trompette à Bordeaux, même des prisons de l'étranger (1). Il n'en paraît pas moins certain que son dernier séjour en prison n'avait d'autre cause que sa participation à la révolte de Gaston d'Orléans, en 1632, révolte qui s'était terminée par la soumission du prince, par l'exécution du maréchal de Montmorency, et par l'incarcération des complices subalternes, au nombre desquels se trouvait Constant. Les prisons se refermèrent pour dix ans sur les vaincus. Richelieu fut inflexible, et ce n'est qu'après sa mort, survenue le 4 décembre 1642, que, par suite d'une mesure de clémence prise par Mazarin à l'égard de tous les prisonniers d'Etat, Constant d'Aubigné put quitter la Conciergerie.

(1) Ce dernier point résulte d'un acquit signé par Constant lui-même, à Niort, le 21 février 1630.

Mme de Caylus et, après elle, la marquise de Villett indiquent la fabrication de fausse monnaie et la connivenc avec le gouvernement anglais comme les causes de la détention de Constant, au moment de la naissance de sa fille C'est évidemment le résultat d'une transposition de dates e d'une confusion avec les causes de ses prisons antérieures L'accusation de trahison avec l'Angleterre se rapporte à l détention de 1627, non à celle de 1632 ; et quant au fau monnayage, Mme de Villette, qui avait lu les *Mémoire* d'Agrippa — elle affirme en avoir remis un exemplair manuscrit à Mme de Maintenon — semble l'avoir trouv dans un passage où il est dit que Maillezais, dont son pèr lui avait un instant confié le gouvernement, était devenu tou aussitôt « un brelan, un bordeau et une boutique de faux monnayeurs ». Le texte, après tout, n'est pas formel, e bien que Constant eût été très capable de falsifier la monnaie, rien ne prouve qu'il ait participé directement au faux monnayage de Maillezais, ni surtout qu'il ait jamais été condamné pour un délit de cette nature.

Ajoutons que Constant ne paraît avoir connu que par exception les horreurs d'une geôle impitoyablement close.

A Bordeaux, en 1627, il n'est sans doute pas gardé de trop près, puisqu'il a la possibilité de contracter des dettes de jeu, de faire des vers, de jouer de la viole, de nouer enfin avec la fille de Cardilhac, gouverneur du Château-Trompette et de ses prisons, des relations qui aboutissent, en moins de trois mois, à un mariage.

A Niort, il continue certainement ses relations avec le gouverneur de la ville, son cousin Parabère, qui avait, dans sa jeunesse, été le compagnon de ses débauches. C'est la fille même de Parabère qui servira de marraine à Françoise, accompagnée d'un jeune La Rochefoucauld. Le 21 octobre 1638, nous voyons Constant assister, en qualité de parrain au baptême, célébré à l'église Notre-Dame, de Anne Gastaud, « fille d'honorable François Gastaud, maître ès arts, principal du collège de cette ville ». Et si l'on en croit une note de l'archiviste Apollin Briquet, il aurait servi

le témoin, à une date qui n'est pas précisée, dans le mariage d'un La Rochefoucauld.

Un autre document nous paraît très probant. C'est la lettre qu'écrivait Jeanne de Cardilhac à sa belle-sœur de Villette le 23 juillet 1642. « Je ne vous ai point dissimulé, lui dit-elle, le déplaisir que je recevais des DÉPORTEMENTS de votre frère, qui met PAR UN MAUVAIS MÉNAGE sa femme et ses enfants en tel état tous les jours. » Or, l'expression *ménage* ne peut être ici entendue au sens *d'administration des biens* de la communauté, puisque, en vertu d'une sentence de séparation rendue dès 1629, Jeanne avait été légalement chargée de l'administration des dits biens. Ces « déportements », ce « mauvais ménage » nous paraissent avoir déterminé, plus encore que ses procès avec Caumont d'Adde, le départ de Jeanne pour Paris ; en tous cas, ils nous semblent une preuve des relations fréquentes qu'entretenait Constant hors de la prison.

Cette jouissance d'une sorte de demi-liberté n'est d'ailleurs nullement un fait exceptionnel au dix-septième siècle. « Tous les prisonniers du temps, m'écrit à ce sujet M. Alfred Richard, le distingué archiviste de la Vienne, qui pouvaient graisser la patte au concierge de la prison, en sortaient à leur volonté le matin et rentraient le soir, souvent seuls, parfois accompagnés du concierge, quand celui-ci pouvait craindre une évasion. J'en ai trouvé dans les minutes des notaires de Saint-Maixent une foule d'exemples. »

Les choses se passaient certainement ainsi aux prisons de Niort, puisque le procès-verbal de visite de 1779 constate que « ni le concierge, ni le guichetier ne touchaient de gages ». Leur rétribution normale paraît avoir consisté, de temps immémorial, dans les bénéfices de la vente aux prisonniers, de diverses boissons et aliments, et de tabac ; mais ils tiraient surtout profit d'habiles complaisances vis-à-vis de certains prisonniers, complaisances d'autant plus rémunératrices qu'elles exposaient le gardien à plus de

risques en outrepassant davantage la limite des tolérances accoutumées.

Le fait que des quittances et autres actes signés par d'Aubigné sont datés de la Conciergerie ne prouve qu'un respect prudent vis-à-vis de la fiction légale. Dans l'intérêt des gardiens, et afin d'assurer la continuation des privautés obtenues par leur entremise, on ne pouvait moins faire que de sauver, en toute occasion, les apparences.

*
* *

Mais puisque Constant jouissait d'une certaine latitude dans ses mouvements, on ne voit pas trop pourquoi les historiens de Mme de Maintenon, à commencer par Mme de Caylus, introduisent Jeanne de Cardilhac dans cette même prison au moment de ses couches.

On sait, par un acte daté du 11 décembre 1634, qu'à Poitiers, où Constant avait été transféré au sortir du Château-Trompette et avant d'être détenu à Niort, Mme d'Aubigné demeurait « dans la maison d'un pâtissier, sise rue Notre-Dame-la-Petite, pendant que son mari était aux prisons de la Conciergerie du Palais de la dite ville ». Elle ne partageait donc pas, à Poitiers, la prison de son mari. Nous ne voyons pas pourquoi elle aurait agi différemment à Niort.

Un reçu de 75 livres, souscrit à la fois par J. de Cardilhac et par Constant d'Aubigné porte bien la mention : « Fait à la Conciergerie de Niort le 13 octobre 1636 ». Mais ce document, même en l'interprétant au sens le plus étroit, ne saurait prouver que Jeanne eût fait de la prison son domicile habituel. Ainsi que nous l'avons fait remarquer pour Constant seul, cette formule était surtout destinée à sauvegarder la responsabilité du geôlier. Du reste, une autre quittance de la même année, revêtue aussi des deux signatures, est datée autrement : Fait à Niort, ce 3 juillet 1636. »

Mais en dehors de ces pièces, qui ne nous conduisent,

somme toute, qu'à de simples présomptions nous possédons un renseignement qui paraît décisif. Il s'agit de la lettre que Jeanne, étant à Paris, écrivait le 23 juillet 1642, à Mme de Villette, qui la blâmait de s'être mise dans un couvent : « Je ne comprends point, répond-elle à sa belle-sœur, pourquoi vous croyez votre frère plus privé de moi étant où je suis que lorsque J'ÉTAIS LOGÉE DANS LA COUR DU PALAIS, n'étant ici obligée à rien qu'à vivre comme je faisais DANS LE MONDE. »

Antant qu'on en peut juger par le contexte un peu obscur, la pensée de Jeanne, en écrivant ces lignes, se reportait à son séjour à Niort. Elle était comme obsédée par les désordres de Constant, par ses méfaits conjugaux, dont le ressouvenir éclate presque à chaque ligne de sa lettre. Jeanne, dans un but facile à comprendre, se serait installée aussi près que possible de son faible mari ; et c'est DANS UNE DES MAISONS ENTOURANT LA COUR DU PALAIS QUE Mme D'AUBIGNÉ SERAIT ACCOUCHÉE DE SA FILLE FRANÇOISE. Mais il n'est pas possible d'identifier aujourd'hui cette maison, ni même son emplacement au milieu de l'enchevêtrement inextricable des constructions récentes, des passages et courettes, laissant apercevoir çà et là quelques lambeaux de vieilles murailles aux fenêtres encore armées de grillages ou balafrées par l'arrachement des barreaux. La seule partie demeurée intacte est le pavillon d'entrée de l'ancien hôtel Chaumont, comprenant une tour et une vaste salle adjacente, avec des baies encadrées d'ogives fleuronnées, dans le style du quinzième siècle. L'« Auditoire » se tint longtemps dans cette salle, qui servit, après 1833, de chapelle aux prisonniers.

Quant aux autres bâtiments entourant la cour, c'est-à-dire le greffe, le logement du concierge, quelques maisons particulières étendant de ce côté leur façade postérieure, enfin les prisons, dont le corps principal bordait la rue du Pont, — tout cela a été si complètement démoli, bouleversé, remanié depuis la désaffectation de la Prison criminelle,

que les recherches destinées à préciser davantage le lieu de naissance de Mme de Maintenon demeureraient forcément infructueuses.

Les curieux qui pénètreront jusqu'au fond du couloir d'accès de l'ancienne Prison pourront dire, presque avec certitude : « Là, tout près, où sont ces ateliers, ces auberges, ces masures, peut-être chez le concierge mais *non dans la prison*, naquit, en quelque mystérieuse et introuvable chambrette, l'Esther qui clôtura les dragonnades en faisant révoquer l'Edit de Nantes. »

II

Premier séjour à Mursay.

Françoise d'Aubigné jusqu'à l'âge de dix ans.

Le 28 novembre 1635, F. Meaulme, curé de Notre-Dame de Niort, calligraphiait, sur le registre paroissial, l'acte de baptême de Françoise d'Aubigné.

La présence sur les fonts baptismaux de l'enfant dont le destin allait faire moins et plus qu'une reine, se trouve consignée sur le cahier banal, au hasard des séries consécutives, entre les baptêmes de Françoise Laydet et de Catherine Giraud, filles d'obscurs artisans ou de bourgeois. Et comme le bon abbé oubliait à peu près régulièrement de rappeler, en ses trop brèves formules, le jour où était né l'enfant qu'on lui apportait — soit simple effet d'une mauvaise habitude, soit que l'accès d'une âme à la vie chrétienne lui parût seul digne d'une mention spéciale — l'histoire ignorera toujours la date de naissance de Mme de Maintenon.

Quant à son acte de baptême, il a été libellé en ces termes :

Le vingt huictiesme jour de novembre mil six cent trente cinq fut baptizée Françoise, fille de Mre Constant d'Aubigny, seigneur d'Aubigny

et de Suiremeau, et de dame Jeanne de Cardillac, conjoincts. Son parrain fut François de la Rochefoucault, fils de haut et puissant Mre Benjamin de la Rochefoucault, seigneur d'Estissac et de Maigné ; et sa marraine, damoiselle Suzanne de Baudéan, fille de haut et puissant Charles de Baudéan, seigneur baron de Neuilhan, gouverneur pour Sa Majesté de ceste ville et chasteau.

Susane de Baudéan
François de la Rochefoucauld
Constant d'Aubigny (1)
F. Meaulme

La marraine de Françoise, Suzanne de Baudéan, alors âgée de neuf ans, et qui devint plus tard duchesse de Navailles, était fille de Charles de Baudéan Parabère,

(1) On remarquera que Constant signe d'*Aubigny* et non d'*Aubigné*. Mme de Maintenon commença également par signer d'*Aubigny*, mais elle écrivit quelquefois d'*Aubigné*, notamment dans ses lettres de l'année 1660, au début de son veuvage.

Agrippa a publié ses ouvrages sous le nom de d'*Aubigné* et telle est également sa signature habituelle. Cependant Th. Lavallée reproduit une lettre datée de Mursay, 14 juillet 1600, avec la signature d'*Aubigny*. Renée Burlamachi, seconde femme d'Agrippa, adresse à M. de Villette un « récit de la mort et de la dernière maladie de M. d'*Aubigny* », mais, dans son testament, elle fait un legs « à Constant d'*Aubigné* », son fils.

L'acte de célébration du premier mariage de Constant au temple de la Rochelle est ainsi libellé : « Le lundy, 3e jour d'octobre 1608, ont esté espousez par M. Merlin, Constant d'*Aubigné* avec Anne Marchant. » Dans l'acte de baptême de Théodulphe, un des deux fils qu'il eut de Jeanne Marchant, il est appelé Constant *Dobigné ;* et Agrippa, qui sert de parrain à son petit-fils, signe d'*Aubigné*. L'acte de décès de Constant le nomme également d'*Aubigné*. Louise-Arthémise, sœur de Constant, qui avait épousé Benjamin de Valois, seigneur de Villette, est appelée Louise d'*Aubigné* sur la pierre tombale retrouvée à Mursay, et que nous avons transportée au Musée de Niort en 1897. Enfin, dans une lettre de Jeanne de

comte de Neuillan, gouverneur de la ville et château de Niort, et de Françoise Tiraqueau, que les mémoires du temps appellent « Madame de Neuillan ». Par suite d'une alliance avec un membre de la famille de Lezay, d'où sortait également la grand'mère de Françoise, les d'Aubigné se trouvaient apparentés aux Baudéan. Malgré l'éloignement de cette parenté, nous verrons plus tard Françoise d'Aubigné appeler Mme de Neuillan « sa tante ».

François de la Rochefoucauld, qui figure sur l'acte de baptême en qualité de parrain, était également un enfant d'une dizaine d'années. Il était fils de Benjamin, marquis d'Estissac qui résidait à Magné, près Niort, et il avait pour cousin germain le duc François de la Rochefoucauld l'illustre auteur des *Maximes*, fils d'un gouverneur du Poitou. Les familles de la Rochefoucauld et d'Aubigné paraissent avoir été longtemps en relations assez intimes. Un La Rochefoucauld figurait à Mursay aux fêtes de fiançailles d'Agrippa.

Au moment de la naissance de Françoise, le ménage

Cardillac, Françoise est appelée *Bignette*, mot qui n'est qu'une forme féminine et abrégée, selon l'usage du Poitou, de *Aubigné*, et non de *Aubigny*.

D'ailleurs tout porte à croire que, avec l'une ou l'autre orthographe, le nom se prononçait *Aubigné*. Nous avons, en effet, dans les Deux-Sèvres, les communes d'*Aubigné* et *Aubigny*, *Thorigné* et *Thorigny*, *Secondigné* et *Secondigny* ; et ces mots, dans le parler poitevin, se prononçent d'une façon identique, toujours avec la terminaison *é*.

Dans la même paroisse que Mursay, le moulin de *Trottigny* est communément appelé *Trottigné*. *Rigné*, près de Thouars, s'écrivait officiellement, il y a peu d'années encore, *Rigny*. Dans leur *Dictionnaire géographique des Deux-Sèvres*, Beauchet-Filleau et Ravan écrivent *Ruffigny* (commune de Chavagné), et *Moulin de Ruffigné*. Or le moulin fait partie du village, et la prononciation locale ne connaît que *Ruffigné*.

— Le nom de *Cardillac* est quelquefois orthographié *Cardilhac* à la mode du Midi.

— Notons encore que le rédacteur de l'acte de baptême de Françoise a écrit *Suiremeau*, au lieu de *Surimeau*, et *Maigné* pour *Magné*.

comptait déjà deux enfants : Constant, né à Bordeaux, en 1629, et Charles, né également à Bordeaux, aux environs de Pâques de l'année 1634. Tous les deux avaient reçu, comme Françoise, le baptême catholique. Jeanne de Cardillac était catholique fervente, et Constant, bien que fils d'un des huguenots les plus ardemment dévoués à « la cause », paraît avoir professé, presque toute sa vie, un si complet indifférentisme en matière religieuse qu'il n'a pas dû s'inquiéter d'élever ses enfants dans sa propre communion. Nous le verrons bientôt se réclamer fortement du catholicisme, mais il mourra, comme il était né, dans la confession huguenote. Cabaret de Villermont, ami de Scarron et secrétaire de Dangeau, a laissé une curieuse note sur Constant, note sans doute exagérée, mais qui n'en reste pas moins très caractéristique de sa faiblesse et de ses variations. « Il vint, dit Villermont, en Angleterre sur un vaisseau anglais. Il y changea de religion, et fut fait une quête pour lui. Vint à Paris et changea de religion avec quête. Il avait pris résolution d'aller à Genève, et de là à Venise, pour passer à Constantinople et se faire circoncire... (1) ».

*
* *

D'après La Beaumelle, Françoise aurait été emportée à Mursay, (2) aussitôt sa naissance, par sa tante Mme de Villette, et on lui aurait choisi pour nourrice la même femme qui avait déjà donné le sein, quatorze ans auparavant, à sa cousine Madeleine, celle qui devint Mme de Ste Hermine. De son côté Claire Deschamps de Marcilly, marquise de Villette, dit dans ses *Notes pour les Dames de St-Cyr*, que la tante de Françoise « l'emmena, aussitôt qu'elle fut née, à Mursay, où elle fut élevée jusqu'à l'âge *de cinq ou six ans*. »

En dehors de ces affirmations, nous n'avons, pour nous

(1) V. *France prot.*, 2e édit. I, col. 526, note.

(2) Au château de Mursay, paroisse d'Echiré, à 7 kilomètres de Niort.

éclairer sur la période qui s'étend de 1635 à 1642, c'est-à-dire entre la naissance de Françoise et la mise en liberté de son père, qu'une requête adressée au commencement d'août 1642 par Constant au Président du Tribunal de Niort (1), quelques lettres écrites de Paris par Jeanne de Cardillac, et des quittances ou papiers d'affaires.

La Requête de 1642 présente un intérêt documentaire considérable. Constant y expose d'abord que sa femme, afin d'avoir « quelque assurance en ses affaires » et subvenir plus commodément aux « nécessités » de la famille, s'est « séparée de biens ». La sentence de séparation aurait été prononcée dès l'année 1629, c'est-à-dire moins de deux ans après leur mariage. Depuis, elle a fait « divers traités » avec les créanciers de Constant, notamment avec ses nièces Arthémise et Louise de Caumont (2), dont elle aurait tiré, au prix de certaines cessions relatives aux propriétés du Crest — château bâti par Agrippa d'Aubigné, près de Genève — et de Surimeau, près Niort, 8,000 livres « en deniers payés comptant ». Jeanne jouirait, en outre, des revenus de la métairie de l'Herce (3), estimée 6,000 livres et « valant trois cents boisseaux de blé de revenu » : ce qui représente, au

(1) Cette « Requête, adressée au Président du siège de Niort, par Constant d'Aubigné, prisonnier à la Conciergerie de cette ville », a été publiée par Benjamin Fillon dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, année 1853, pp. 57-59. Elle n'a pas de date, mais elle porte la mention suivante, ajoutée par le Président Laurens au bas de l'acte : « Soit partie appelée. Cependant défense aux créanciers de la dite Cardillac de se desaisir de ce qu'ils lui doivent jusques à ce que autrement ait été ordonné.

« Fait le 9 août 1642.

« Signé : LAURENS. »

(2) Arthémise et Louise étaient nées du mariage de Marie d'Aubigné, sœur de Constant, avec Josué de Caumont d'Adde. Elles habitaient Surimeau. Leur mère était morte en 1625, et Josué de Caumont avait épousé en secondes noces Madeleine Mériaudeau, dont il eut Henri-Louis. Arthémise épousa en 1641, Nesmond de Sansac, et Louise se maria, en 1657, avec Jean de Guilloteau, Sr de Launay.

(3) Paroisse de Sainte-Pezenne, près Niort.

dire de Constant, un total de 14,000 livres, dont les revenus seraient employés par sa femme, non pas au profit de la communauté, mais « à ses usages particuliers, dans la ville de Paris, où elle demeure maintenant, depuis quatre ans en çà, sous prétexte de quelque procès ».

Non seulement, ajoute-t-il, elle a ainsi « délaissé son mari prisonnier », mais encore « sa petite fille » Françoise.

Et Constant élève, à ce sujet, un grief assez inattendu à l'endroit de sa sœur, Mme de Villette, qui s'est chargée de l'enfant. « Le suppliant est contraint — ainsi du moins s'exprime la requête — de laisser, par nécessité, sa fille aux mains de personnes faisant profession de la religion prétendue réformée ; en quoi elle court d'autant plus grand danger que ces personnes sont de très bonne vie moralement ; ce qui peut facilement faire impression sur l'esprit d'une enfant de cet âge pour la divertir de la religion catholique, apostolique et romaine ; [ce] qui serait le plus grand déplaisir qui pourrait advenir au suppliant, parmi les nombreuses afflictions dont il souffre ».

Puis reviennent les doléances au sujet de son dénuement. « Il ne lui reste aucun moyen ni pour vivre, ni pour payer ses geollages, ni s'entretenir en aucune manière que ce soit. » C'est pourquoi il requiert les juges de vouloir bien appeler Jeanne de Cardillac, et la condamner à payer, tant pour lui que pour sa fille, une pension de 400 livres, « à quoi peut revenir la moitié des intérêts de la dite somme de 14,000 livres. »

Le Tribunal ne statua sans doute pas sur cette requête, devenue sans objet par suite de l'élargissement de Constant vers la fin de cette même année.

Quant à la petite Françoise, elle continuait de recevoir, à Mursay, les bons soins de son oncle et de sa tante (1) qui l'élevaient comme leur propre enfant. Le dimanche on

(1) Louise Arthémise d'Aubigné, née en 1585, un an après Constant, épousa, le 22 octobre 1610, Benjamin de Valois, seigneur de Villette. Ils habitèrent Mursay. Au moment de la naissance de



allait régulièrement, en famille, écouter le prêche au temple de Niort ; et souvent, au retour, Françoise était conduite auprès de son père, à la Conciergerie. « Je n'ai, disait Constant, d'autre consolation que de ma petite innocente. »

Mlle d'Aumale, qui a conservé ce propos, relate également une anecdote piquante, et qui, si elle est véridique (1), se rapporte évidemment à ces entrevues du père et de la fillette. Un jour qu'elle jouait avec la fille du geôlier, celle-ci, mettant un malin plaisir à étaler sous ses yeux son ménage d'argent, lui dit : « Vous n'en avez pas d'aussi joli. — C'est vrai, répliqua Françoise, mais je suis demoiselle, et vous ne l'êtes pas. »

***

Françoise fut atteinte, vers la fin de sa septième année, d'une affection cutanée assez grave. « Je crains, — écrivait de Paris Mme d'Aubigné, dans une lettre du 14 juillet 1642 adressée à Mme de Villette, — je crains que cette pauvre galeuse ne vous donne bien de la peine. Ce sont des effets de votre bonté de l'avoir voulu prendre, Dieu lui fasse la grâce de s'en pouvoir revencher, mais non en pareil cas. »

On a conservé une note signée par Constant à la Conciergerie, le 14 août de cette même année, et de laquelle il

Françoise d'Aubigné ils avaient quatre enfants, âgés de 14, 8, 7 et 3 ans :

1° Madeleine, née en 1621, qui épousa, le 4 septembre 1649, Elie de Sainte-Hermine, seigneur de La Laigne.

2° Aymée, née en 1627, qui épousa, en 1658, Jouslard de Fontmort.

3° Marie, née en 1629, qui épousa, en 1659, Henri-Louis de Caumont, issu du mariage de son oncle Josué de Caumont d'Adde avec Madeleine Mériaudeau.

4° Philippe, né en 1632, et qui fut le père de Mme de Caylus.

(1) Nous ferons observer que Mlle d'Aumale place le fait au Château-Trompette, ce qui est une erreur évidente. Peut-être pourrait-on tirer de ces familiarités avec la fille du gardien des prisons un argument en faveur de l'hypothèse émise plus haut, d'après laquelle Mme d'Aubigné, lorsqu'elle « logeait dans la cour du Palais », aurait occupé une partie de l'habitation du geôlier.

résulte que M. de Valois avait versé aux mains de M. de Beausobre, apothicaire, — le père du célèbre ministre protestant — une somme de près de 72 livres « pour pourvoir aux besoins urgents et frais de maladie de Françoise d'Aubigny. » (1)

* * *

Nous avons vu, par la requête adressée aux juges du tribunal de Niort, que Constant se plaignait, pour des raisons multiples, de l'abandon de sa femme. Celle-ci s'était établie à Paris comme plaideuse, afin de disputer aux Caumont la possession de Surimeau, qu'elle estimait appartenir légitimement à Constant et à ses enfants. Mais ce n'était pas le motif unique de son départ. Sa correspondance montre clairement que la vie désordonnée de son mari pesa dans sa détermination aussi fortement au moins qu'une compétition d'intérêts.

Mme de Villette, toujours disposée à défendre et à excuser son frère, plaide volontiers en sa faveur les circonstances atténuantes. « Ce ne sont, écrivait-elle à Jeanne, que légers désordres », pour lesquels elle ne devrait pas « priver d'elle » son mari aussi longtemps. Peut-être Louise d'Aubigné se sentait-elle d'autant plus fondée à écrire sur ce ton à sa belle-sœur qu'elle n'ignorait pas certaines suspicions dont Jeanne était devenue l'objet, par suite de méchants propos tenus sur son compte par Nesmond de Sansac. Celui-ci venait d'épouser Arthémise de Caumont, l'aînée des nièces de Jeanne, et il s'était établi également à Paris pour mieux conduire le procès pendant entre les deux familles. Homme de chicane avant tout, très retors, peu scrupuleux, il usa des pires armes pour amener Jeanne à composition. Il écrivait à son beau-père d'Adde, — qui ne se

(1) Peut-être s'agit-il ici de la petite vérole. On voit, en effet, par une lettre de Renée Burlamachi, qu'une épidémie de petite vérole sévissait, peu de temps auparavant, sur les enfants de Mursay. « Cette mauvaise maladie de la petite vérole, dit-elle, donne toujours de grandes appréhensions. »

fit pas faute de répandre le propos — que « Jeanne avait un procès pour être à Paris, et qu'elle n'était point à Paris pour un procès. »

La réponse que fit Jeanne aux reproches de Mme de Villette est comme l'explosion d'un cœur longtemps comprimé. Cette page éloquente suffirait à démontrer que si « Madame de Maintenon écrit bien » — l'éloge est de Voltaire — ce n'est pas du seul sang d'Aubigné qu'elle reçut les germes de son talent d'écrivain.

Voici, du reste, le texte intégral de cette lettre, si riche en renseignements :

« *Paris, 23 juillet 1642.*

« Madame ma sœur,

« Vous trouverez toujours en moi les dispositions d'une personne qui vous honore parfaitement ; je confesse que je ne vous ai point dissimulé le déplaisir que je recevais des déportements de votre frère, ne vous ayant jamais rien caché ; mais je les ai toujours supportés et les souffrirai autant de temps qu'il plaira à Dieu, ayant bien mérité le traitement que j'en ai reçu. Mais sur ce que vous me mandez de révoquer la résolution que j'ai prise de me mettre en pension dans un couvent, c'est à présent trop tard, y étant depuis un mois ; et je ne comprends point pourquoi vous croyez votre frère plus privé de moi, étant où je suis que lorsque j'étais logée dans la cour du Palais, n'étant ici obligée à rien, qu'à vivre comme je le faisais dans le monde. Je m'assure, Madame ma sœur, que vous m'objecterez que si j'avais dessein de retourner dans le pays, je n'aurais pas changé de demeure pour six mois ou un an, tant plus que moins, que pourront durer mes affaires ; mais à cela j'ai à vous répondre que je ne pouvais faire autrement, et quoiqu'il me fâche assez d'écrire ces choses pour l'avantage qu'en peuvent tirer les C... (Caumont d'Adde et ses filles) le sachant, je vous porte tant de respect que je me crois obligée à vous dire mes raisons, que vous goûterez assuré-

ment, si, pour en bien juger, vous vous dépouillez de la passion de sœur pour vous mettre en ma place par imagination.

« Vous saurez donc qu'il y a plus de dix-huit mois que je vis ici avec mes enfants par la Providence seule de Dieu, et roule de si peu que cela n'est pas croyable. Je vous en donnerai de bons témoignages, n'ayant pas reçu, depuis ce temps là, 500 livres, tellement que je me suis trouvée sans un sol, devant à tout le monde, trois quartiers de la maison où j'étais, à boulanger et autres gens. Je vous laisse à penser ce que je pouvais faire ; mais comme j'ai appris de longue main que de deux maux il faut choisir le moindre, et qu'encore de ce moindre il faut tirer tout l'avantage qu'on peut, voici ce que j'ai fait : sous prétexte de n'avoir que faire de meubles, me retirant dans un couvent (quoique en effet, il en faille, mais moins) j'ai vendu tous mes meubles, à la vérité très peu, d'autant qu'il fallait que ce fût tout à la fois, l'hôte du logis n'ayant rien laissé sortir qu'au préalable on ne l'eût payé ; je m'en suis acquittée le plus que j'ai pu et me suis mise ici, où une femme d'honneur et de vertu, à laquelle je prie Dieu que je puisse rendre un jour quelque service ou aux siens, a répondu pour moi, comme elle a fait pour mes enfants qui sont ici auprès, seulement jusqu'à la Saint-Michel. Voilà la seule assistance que j'ai trouvée ici, que j'ai voulu prendre ; il est vrai qu'on m'a assez offert de choses, mais c'étaient personnes desquelles je craignais la conséquence.

« Après cela, jugez, s'il vous plaît, si j'aurai de la peine à me justifier moi-même, comme vous dites et si je pouvais faire chose meilleure et plus honnête selon Dieu et selon les hommes que ce que j'ai fait. Vous appelez cela de légers désordres de la part de votre frère de mettre, par un mauvais ménage, sa femme et ses enfants en tel état tous les jours, et vous voudriez que je n'y misse pas ordre ! A la fin, Madame ma sœur, il est temps que je me fasse sage à mes dépens, et j'ai trop ressenti ce dernier coup, pour l'amour de mes enfants, pour n'y pas songer à l'avenir. Je

crois que vous aurez sujet de le trouver bon, puisque j'aurai l'approbation de tous les gens d'honneur et la bénédiction de Dieu, qui voit mon cœur, sait mes raisons, et que ce n'est que pour sa plus grande gloire tout ce que j'entreprends. C'est là mon but et ma fin, et ainsi je crois qu'on doit approuver les moyens desquels je me sers pour y parvenir ; je crois que c'en est un de me dire, y étant obligée de tant de façons, Madame ma sœur, votre très humble servante et très obéissante,

J. DE CARDILLAC.

Je suis très humble servante à mon frère.

*
* *

On aura remarqué que la lettre de Mme d'Aubigné et la requête de son mari, bien qu'écrits à quinze jours seulement d'intervalle, paraissent assigner au séjour de Jeanne à Paris une durée fort différente. Constant dit que sa femme l'a quitté « il y a quatre ans en çà », ce qui reporterait le départ de Jeanne à l'année 1638. Celle-ci écrit qu'elle est à Paris « depuis plus de dix-huit mois » avec ses enfants ; ce qui placerait son arrivée dans la capitale vers le commencement de 1641. L'écart est de plus de deux ans.

Il est permis de croire que Constant exagère afin de fortifier sa revendication. Toutefois, si Jeanne s'était rendue directement de Niort à Paris, on ne voit pas trop pourquoi elle préciserait, comme elle le fait, une date que Mme de Villette, en rapports continuels à Niort avec sa belle-sœur, aurait dû parfaitement connaître sans qu'elle prît soin de la lui rappeler. On est ainsi conduit à penser que Jeanne, en quittant cette ville, serait allée chez quelque membre de sa propre famille et y aurait séjourné de longs mois.

Nous connaissons, il est vrai, bien peu de choses sur les relations qui ont pu exister, après son mariage, entre Jeanne et ses parents. La Beaumelle dit seulement qu'à la suite de la naissance de ses deux garçons, ils lui avaient « défendu



d'accoucher davantage ». Son père, Pierre de Cardilhac, était décédé antérieurement au 1er mars 1634, puisqu'une transaction (1) intervint à cette date entre elle et son frère César, écuyer, seigneur de la Lane, au sujet de l'héritage qu'ils avaient à se partager. Au mois d'octobre 1638, Anne de Laffite, dame de Cardillac, femme de César de la Lane était à Niort, chez sa belle-sœur, puisque nous la voyons figurer, en qualité de marraine, au baptême de Anne Gastaud, dont Constant était le parrain.

Nous n'insisterons pas autrement sur cette hypothèse d'un séjour de Jeanne dans sa propre famille. Disons seulement qu'écœurée et lassée par la guerre au couteau que lui faisait son neveu Nesmond de Sansac (2), elle signa, le 9 août 1642, tant en son nom qu'en celui de son mari, dont elle avait reçu la procuration, une transaction qui leur conservait la propriété de l'Herce, donnait Surimeau aux demoiselles Caumont, et obligeait Jeanne à rembourser ce qu'elle avait touché de la vente du Crest au-delà des 14,600 livres à elle garanties par une convention antérieure (3).

Pendant que le procès se plaidait, Constant avait fait prier sa femme, par les de Villette, de solliciter son transfèrement en une prison de Paris. Elle s'y employa, par acquit de conscience et sans enthousiasme. Elle fit intervenir

(1) Acte passé chez Me Duclos, notaire à Bordeaux.

(2) Th. Lavallée écrit *Sansas*, et Briquet *Sansac*. Cette dernière orthographe paraît être la vraie. Dans l'acte de décès de sa fille Marie, que je relève dans les registres de l'état-civil de la paroisse de Sainte-Pezenne, sous la date du 3 février 1723, il est appelé « Pierre de Nesmond, chevalier seigneur de *Sansat*. »

(3) On considéra toujours, dans la famille d'Aubigné, comme une spoliation la main-mise des Caumont sur le domaine de Surimeau. Renée Burlamachi écrivait de Genève, à ce sujet, à M. de Villette, le 7 mai 1641 : « Mme la baronne d'Aubigny m'a fait la faveur de me donner de ses nouvelles... Cette pauvre dame est encore à Paris après les mauvais affaires que M. Dadou (Caumont d'Adde) lui donne. Il verra si la fin louera l'œuvre ; car qui tourmente aultruy se donne de la peine à soi-même ». — Plus tard, le président de Harlay offrit à Mme de Maintenon de faire reviser le procès relatif à Surimeau, mais elle refusa.

auprès de Richelieu le médecin même du cardinal ministre, M. Citois, qui était de Poitiers.

Mlle d'Aumale prétend que le ministre lui aurait répondu : « Vous seriez bien heureuse, Madame, si je vous refusais ». Jeanne raconte elle-même, dans une lettre du 26 janvier 1642, adressée à sa belle-sœur de Mursay, le résultat de sa démarche : « Il ne faut point songer à sa liberté, aurait dit Richelieu. Pour ce qui est de sa transfération, j'en parlerai au roi ». Puis elle ajoute : « M. Citois me dit qu'on avait fait le prisonnier bien noir, que je ne devais pas souhaiter ce que je demandais... que ce serait pour faire son procès étant ici, car il y avait bien des choses contre lui. Sur quoi, ajoute Jeanne, il me demanda si je n'étais pas sa seconde femme et ce qu'il avait fait de la première (1), avec tout plein d'autres choses de même farine ; si bien que tout le monde me conseille de n'en pas parler du tout. »

*
* *

Richelieu mort (4 décembre 1642), son successeur Mazarin crut de bonne politique d'ouvrir les prisons d'Etat. Bien qu'on n'ait à ce sujet aucun renseignement précis, il semble bien que Constant ait bénéficié de l'amnistie.

Il serait sorti de prison absolument dénué de toutes ressources si la bonne Renée Burlamachi, qui venait de mourir, ne l'eût gratifié, par son testament, d'un legs de 1,000 florins, « ...Je donne et lègue, est-il dit dans cet acte, à M. le baron, fils de feu M. d'Aubigné, mille florins ; je le prie de prendre ce petit présent en bonne part pour un

(1) Allusion à la mort d'Anne Marchant. Constant, sachant à sa femme une intrigue avec le fils d'un avocat de Niort, le jeune Levesque, sieur de Lalaisse, avait feint un voyage à Paris ; puis, revenant inopinément la nuit suivante à l'Hôtel du Cygne, situé rue Yver, il les y surprit et les tua tous deux (v. Journal de Merlin). — Dans une lettre à la duchesse de la Trémoille, Anne de Rohan écrivait : « Constant d'Aubigné ayant trouvé sa femme avec le fils d'un avocat, il tua celui-ci de trente coups de poignard et sa femme de sept, après l'avoir fait prier Dieu ».

témoignage de mon affection. Je donne à Mme de Villette, fille de M. d'Aubigné, mon plus gros diamant. »

On perd la trace de Constant à sa sortie de prison. Il est peu probable, malgré l'affirmation de plusieurs historiens, qu'il soit allé de suite, avec Françoise, rejoindre à Paris Jeanne de Cardillac ; et celle-ci, de son côté, ne paraît pas avoir mis beaucoup d'empressement, ses procès terminés, à retourner à Niort auprès de son mari. On peut conjecturer que Constant se rendit à Genève pour recueillir cette manne de 1,000 florins, qu'assurément il prit « en bonne part ». Sa situation n'en fut amélioriée que pour un temps fort court puisque, dès cette même année 1643, il écrit de Lyon à son frère Nathan (1) pour l'informer de son état d'absolue détresse, et lui faire part de son intention de « se retirer en Provence. »

Il ne paraît avoir mis ce projet à exécution qu'après son retour des îles d'Amérique. En tous cas nous le retrouvons avec certitude à Paris au mois de mars 1645 (2).

Rien n'autorise à croire que Jeanne ait quitté Paris antérieurement à cette date. De son côté, Françoise, qui atteignait alors sa dixième année, continuait de vivre avec son oncle, sa tante, son cousin Philippe et ses trois cousines, dans cette paisible demeure de Mursay, où elle n'avait à redouter, de l'aveu de Constant, que la contagion des bons exemples.

Elle ne connaissait son père que pour l'avoir aperçu furtivement, dans les couloirs ou les cachots de sa prison ; et il ne pouvait échapper à sa précoce perspicacité que les attentions indulgentes de M. et Mme de Villette à son égard

(1) Nathan d'Aubigné, bâtard d'Agrippa, né à Nancray en Gâtinois, de Jacqueline Chayer, et baptisé à Gergeau (1600). Reconnu et doté par son père, il devint habile dans les sciences mathématiques et exerça la profession de médecin à Genève.

(2) Il y était déjà depuis quelque temps, si l'on en juge par un passage d'une lettre de Jeanne, écrite des Antilles, et où elle dit à sa belle-sœur : « Il m'a souvent joué ce tour quand nous étions à Paris. »

n'étaient point inspirées par l'estime de son caractère. Elle n'avait pas vu sa mère ni ses frères depuis cinq ou six ans, et elle dut ne les reconnaître qu'à grand'peine quand il lui fallut les rejoindre pour le voyage en Amérique. On comprend qu'à ses yeux d'enfant sa vraie famille était à Mursay. Elle ne l'oublia pas, du reste. « J'en use avec vous, mon cher oncle, — écrivait-elle à M. de Villette quinze ans plus tard, au lendemain de la mort de Scarron, — j'en use avec vous avec bien de la liberté ; mais en qui dois-je avoir plus de confiance qu'en vous, puisque vous êtes l'homme du monde à qui j'ai le plus d'obligation, et qui m'a servi de père en mon enfance. Je conserve ce souvenir avec toute la tendresse et toute la reconnaissance que je dois. » (7 décembre 1660). — « Vous vous moquez de moi, dit-elle à sa tante dans une lettre sans date mais qui doit remonter à l'année 1658, de me remercier de la soumission que j'ai pour vous, et d'appeler générosité ce qui ne peut partir que du respect que j'ai pour vous. Je suis contente de moi là-dessus, et je n'ai certainement rien à me reprocher sur les sentiments que je dois avoir, et sur la reconnaissance que j'ai de toutes les bontés que vous avez eues pour moi ».

Les malheurs de Jeanne de Cardillac avaient sans doute altéré en elle les qualités affectives. Mlle d'Aumale raconte que Mme de Maintenon se souvenait de n'avoir été, lors de leur première entrevue, « embrassée que deux fois par sa mère, et seulement au front ».

C'est sans doute peu de temps après la réunion de Jeanne et de sa fille qu'eut lieu une autre scène également relatée par Mlle d'Aumale. Françoise avait été élevée en huguenote à Mursay. Elle y avait contracté, au contact de gens tout dévoués à la Réforme, une sorte de répulsion pour les cérémonies du culte catholique. La première fois qu'on la conduisit à l'église, elle tourna irrévérencieusement le dos à l'autel ; et sa mère, très courroucée, lui donna un soufflet, « qu'elle porta avec un grand courage, se sentant glorieuse de souffrir pour sa religion. »

III

Le Voyage aux Antilles

Constant d'Aubigné atteignait la soixantaine. Il avait manqué sa vie. C'était, au physique, une sorte de don Juan veule et affalé, que les passions agitaient encore. Intellectuellement, il ne fut jamais qu'un pâle décalque de son père. Chez Agrippa, l'exubérance d'une imagination toujours en travail était tempérée et complétée par des qualités d'ordre et de prévoyance dont on n'aperçoit nulle trace en Constant. Sous des dehors séduisants, celui-ci avait toujours caché une organisation pleine de lacunes, organisation qui se retrouvera, d'ailleurs, chez son fils Charles, autant léger et fou que Françoise était sérieuse et pondérée.

Ruiné par ses désordres plus encore que par la perte de Surimeau, il résolut de quitter cette terre de France, qui lui était inclémente, et de poursuivre, s'il se pouvait encore, au loin, là-bas, vers les terres d'Amérique, une réhabilitation matérielle et morale.

Nous le trouvons à Paris, vers la fin de mars 1645, sollicitant et obtenant un emploi de la « Compagnie des Iles d'Amérique ». Les procès-verbaux des assemblées de cette compagnie constatent qu'à cette date, et « sur le rapport de Fouquet, — le père du surintendant, — commission de gouverneur pour trois ans est donnée à Constant d'Aubigny, qui avait demandé d'habiter Marie-Galante sous certaines conditions... Incontinent après, y est-il dit, d'Aubigny entre en l'Assemblée et y prête le serment de Gouverneur de Marie-Galante. »

Une fois cette satisfaction obtenue, Constant ne paraît pas avoir mis beaucoup de hâte à prendre possession de son gouvernement. On le trouve, en effet, au mois de novembre de cette même année 1645, à la Rochelle, où il assiste au contrat de mariage de Benoist Baudouyn, un parent de sa première femme. Il est qualifié, dans cet acte, de « seigneur de Surimeau, gentilhomme de la Chambre du Roi, gouverneur de l'Ile Marie-Galante, en Amérique ».

Sans doute son départ fut-il différé jusque vers la fin de l'année, puisque nous voyons la « Compagnie des Iles d'Amérique », à la date du 12 décembre 1645, approuver son secrétaire d'avoir écrit « au sieur d'Aubigny pour s'habituer en une autre île au lieu de Marie-Galante au cas quelle se trouve habitée par les Irrois ».

Si l'on admet le témoignage de Mlle d'Aumale et celui de Languet de Gergy, cette « autre île » fut la Martinique.

On ne sait rien d'absolument certain sur le séjour de la famille d'Aubigné aux Antilles, pas même sa durée exacte. Aussi l'imagination des chroniqueurs s'est-elle efforcée de suppléer par l'abondance des anecdotes à l'absence de renseignements positifs.

C'est d'abord Françoise, tellement tourmentée et abattue par le mal de mer qu'on l'aurait crue morte. Le canon était prêt à tirer pour l'instant où l'on jetterait à l'Océan son cadavre, quand Jeanne de Cardillac s'aperçut « que l'artère battait encore ».

« On ne revient pas de là pour rien », aurait répliqué, bien des années plus tard, l'évêque de Metz à Mme de Maintenon, qui lui contait cette sinistre aventure.

Un peu plus loin, le bateau aurait failli être pris par un corsaire.

Lorsque la famille fut arrivée, elle s'installa avec un tel luxe que Jeanne aurait eu à son service jusqu'à « vingt-quatre esclaves ».

Un jour, la maison qu'ils habitaient devint la proie des flammes : Françoise pleurait fort. « Quoi, ma fille, aurait dit Jeanne, vous vous affligez pour si peu de chose ! » Et Françoise aurait avoué depuis que ce n'était pas pour la maison qu'elle se lamentait, mais « à cause de sa poupée, qu'elle voyait flamber en un coin ».

Jeanne de Cardillac faisait lire et méditer à ses enfants les *Vies des Hommes illustres* de Plutarque. « Quand vous êtes ensemble, leur disait-elle, c'est de ces héros qu'il faut vous entretenir. »

Elle aurait, en même temps, essayé de détruire en sa fille

les « fâcheux principes » de l'éducation huguenote reçue à Mursay, et elle lui enseignait pour cela le catéchisme. Constant qui, sous ses variations apparentes, était demeuré « l'athéiste parfait » que son père avait reconnu en lui, aurait dit un jour à Françoise, pendant qu'on la catéchisait : « Vous avez bien trop d'esprit pour croire à de telles rêveries. »

*
* *

Une seule des lettres écrites par Jeanne de Cardillac à Mme de Villette, et qui porte la date du 2 juin 1646, nous fournit un témoignage assuré du séjour de la famille d'Aubigné aux Antilles. Elle ne porte pas l'indication du lieu d'origine.

Jeanne s'y montre triste et résignée, comme à son ordinaire. Ses préoccupations la ramènent vers la terre de Poitou. Elle en a gros sur le cœur des suites de ce malheureux procès, qui l'oblige à tenter, — très inutilement, elle le voit déjà, — la fortune dans cette île peu hospitalière. Et, reportant sa pensée sur son neveu Nesmond de Sansac, le spoliateur de Surimeau : « Qu'il mange à son aise, s'écrie-t-elle, le bien des veuves et des orphelins ; si n'envierai-je jamais sa condition, aimant beaucoup mieux, avec ma pauvreté, souffrir injustice que de la faire souffrir. Le temps découvrira tout, et la providence de Dieu ne dort pas toujours... Le désir des richesses de celui qui me persécute ne me tourmente nullement, et même je ne me soucie guère d'avoir ce qui m'appartient légitimement, étant plus satisfaite et plus tranquille que celui qui jouit tout à son aise de ce qui est à moi en toute justice. J'ai appris que la main du Tout-Puissant l'a touché... » (allusion à la mort récente de la femme de Sansac, Arthémise de Caumont).

Si encore Constant s'amendait et se préoccupait d'assurer l'avenir des siens ! mais il a gardé les mêmes vices et la même apathique indifférence en toutes choses utiles.

« ... Je ne vous parlerai point de lui, Madame ma sœur,

ni de sa conduite, crainte d'affliger derechef votre bon naturel en ce qui le concerne, seulement vous dirai-je que j'ai dessein d'envoyer votre neveu, le plus grand, en garnison apprendre ses commencements, car il se perd ici, et perd son temps et sa santé, tant par le mauvais air que par les mauvaises nourritures. Et pour le cadet, je le souhaiterais page ; c'est un fort doux enfant, j'oserai dire cela pour lui, et puisque leur père ne daigne songer à eux, il faut que je leur serve des deux, de père et de mère. Si vous me faisiez la charité de jeter un peu les yeux en quelque lieu pour cela, me le mandant, je l'enverrais aussitôt, car je vois bien que je suis encore ici pour quelques années, et je crains que leur santé s'altère si fort qu'elle ne se puisse jamais remettre. Bignette prend la liberté de vous écrire .. Elle n'a de joie, la pauvre enfant, que lorsqu'elle peut savoir de vos nouvelles et est toujours en inquiétude pour votre cadette... »

Nous ne savons quels évènements précipitèrent le retour de Constant et de sa famille en Europe. A cette époque, les Caraïbes étaient encore nombreux et redoutables ; et les premières compagnies autorisées à s'occuper des intérêts de notre colonisation aux Antilles échouèrent successivement. En ce qui concerne la Martinique, ce n'est même qu'une trentaine d'années plus tard que notre établissement y devint réellement effectif. Il se peut donc que Constant et sa famille aient été contraints, par des raisons étrangères à leur propre pénurie, d'abréger les « quelques années » de séjour dont parle Mme d'Aubigné.

Ils arrivèrent à La Rochelle très probablement vers la fin de 1646 ou le commencement de 1647. Leur séjour aux Antilles avait duré moins d'un an. (1)

(1) La famille d'Aubigné était encore à La Rochelle fin novembre 1645, et Constant arriva à Orange au commencement de mai 1647. L'intervalle compris entre ces deux dates est de 17 mois. En défalquant seulement le temps nécessité par les deux traversées et le voyage à Orange, on trouverait difficilement une année.

*
* *

Le questionnaire adressé par les dames de Saint-Cyr à Mme la marquise de Villette (1), fait savoir qu' « il vint à Saint-Cyr des Jésuites qui assuraient que Mme de Maintenon avait été si pauvre dans son enfance qu'elle allait avec une écuelle recevoir du potage qui se distribuait en certains endroits ».

Cette tradition paraît avoir la même origine que le récit suivant, tiré d'un *Mémoire sur Mme de Maintenon* par le père Laguille, jésuite (2), et relatif à la rentrée en France au retour des Antilles :

« Etant arrivés à La Rochelle, ils y demeurèrent pendant quelques mois, logés par charité, obligés de vivre d'aumônes, jusques là qu'ils obtinrent par grâce que, de deux jours l'un, on voulût bien leur donner, au collège des Jésuites de ceste ville, du potage et de la viande, que tantôt le frère, tantôt la sœur venaient chercher à la porte. C'est ainsi que l'a raconté plusieurs fois le R. P. Duverger, jésuite, doyen à Saintes, mort en 1703 ; ce père ayant été non seulement témoin de ce fait, mais leur ayant donné lui-même leur petite pitance, étant régent de troisième (3). »

*
* *

Quelques mois à peine après son retour d'Amérique la famille se dispersait.

Jeanne et ses trois enfants étaient allés d'abord se réfugier en cette hospitalière demeure de Mursay, toujours accueillante aux meurtris du sort. Mais une nouvelle affliction l'y attendait. Son fils aîné, Constant, âgé de dix-sept ans, « se

(1) V. *Honoré Bonhomme*, loco cit., p. 206.

(2) in *Archives litt. de l'Europe*, 1806, T. XII, pp. 363-377.

(3) Il convient de faire remarquer que ce R. P. Laguille est très sujet à caution, malgré les graves références dont il étaye volontiers ses allégations. Nous n'en voulons donner qu'une preuve : « Mme de Maintenon, écrit-il, vint au monde le 20 mars 1636, M. l'évêque d'Angoulême en ayant montré l'extrait baptistaire à M. l'abbé de la Roquette, de qui je l'ai appris. »

noya au bord de la rivière qui passe dans les fossés du Château » (1). Le cadet, Charles, fut placé en qualité de page chez M. de Parabère ; et Jeanne, on ne sait au juste pourquoi, peut-être pour plaider encore, peut-être pour solliciter, avec l'appui de Mme de Neuillan, quelque pension de la Cour, s'en retourna à Paris.

Pour ce qui est de Constant, on ignore s'il accompagna sa femme et ses enfants chez les de Villette. S'enfuit-il, à cette époque, devant les reproches de sa famille, ou bien, poussé par l'esprit d'aventures, essaya-t-il de réaliser enfin ce voyage en Provence, annoncé à son frère Nathan dès 1643 ? Personne ne le peut dire. On sait seulement qu'il arriva à Orange au mois de mai 1647, et qu'il mourut dans cette ville le 31 août de cette même année. La marquise de Villette, dans ses Notes aux dames de Saint-Cyr, leur dit qu' « il mourut huguenot, parce qu'il mourut à Orange », ainsi qu'elles le verront par « son certificat de mort ».

Cette phrase a longtemps embarrassé historiens et commentateurs parce que, sur la foi de La Baumelle, on avait cru que Constant était mort aux Antilles. L'incertitude n'a d'ailleurs cessé qu'après la publication faite par l'Intermédiaire des chercheurs, dans son nº du 25 décembre 1864, de l'acte de décès de Constant. Cette pièce, qui se trouvait alors dans la bibliothèque de M. Labouchère, à Paris, est sans doute la copie dont parle la marquise de Villette, copie qui avait été délivrée à la famille, le 9 janvier 1650, par les soins du Consistoire d'Orange.

Il y est dit que « le Sr d'Aubigné, aagé de 60 ans ou environ, fils de M. d'Aubigné qui a faict l'*Histoire universelle* et pour tel bien recogneu, mourut en ceste ville (Orange) le dernier d'aoûst 1648, et y feust enseveli en la forme de ceux de la Religion réformée, de laquelle il avait fait les exercices en privé et en public en notre communion, durant le temps de sa demeure en ceste ville, laquelle ne feust que d'environ 4 mois tant seulement » (2).

(1) Notes de Mme de Villette, in *Bonhomme*, p. 235.
(2) V. *France Protest.*, 2e édit. T. I, col. 527.

*
* *

Quant à Françoise, abandonnée par son père, qui n'avait même pas su se préparer un foyer où il pût mourir en paix au milieu des siens, délaissée également par sa malheureuse mère, elle resta à Mursay.

Son séjour aux Antilles, rappelé quelques années plus tard dans la société de Scarron, lui valut — c'est son compatriote poitevin, le chevalier de Méré, qui nous l'apprend, — d'être surnommée « la belle Indienne » ; et ce surnom, en répandant autour des charmes juvéniles de sa personne un parfum d'exotisme et de mystère, ne lui nuisit pas pour gravir les premiers échelons de son extraordinaire fortune.

IV

Mursay. — Second séjour de Françoise d'Aubigné

La terre de Mursay était passée aux de Vivonne, ancêtres de Françoise d'Aubigné, en vertu d'un contrat du 13 mars 1494 par lequel Guy Poussard cédait à Artus de Vivonne, *Meursay* et Venours en échange de la seigneurie de Fors.

Le mariage d'une descendante d'Artus, Renée de Vivonne, dame de Mursay, avec Ambroise de Lezay, seigneur de Surimeau et de la Berlandière (1), groupa les éléments du beau domaine que Suzanne de Lezay, fille d'Ambroise, et femme d'Agrippa d'Aubigné, laissa plus tard à ses trois enfants, Marie, Louise et Constant.

Agrippa avait épousé Suzanne de Lezay en 1583. L'unique frère de Suzanne, Josias, qui mourut célibataire dans les dernières années du siècle, participa avec elle, et avec Gabrielle de Vivonne, leur tante, dans un supplément de partage effectué le 24 mars 1591, et qui avait pour objet certains biens restés indivis dans la succession de François de Vivonne, père de Gabrielle et de Renée ; et l'on voit dans

(1) Contrat du 19 août 1561, passé à Niort devant Bertrand et Esserteaux, notaires.

cet acte que Mursay, en sa qualité de « maison noble », est attribué à Suzanne et à Josias, comme « succession de la fille aînée » (1).

Il existait donc, antérieurement à 1591, une « maison noble » à Mursay. Mais comme Agrippa d'Aubigné, dans l'énumération de ses biens (2), produite pour son futur gendre Caumont d'Adde, vers 1613, dit du manoir de Mursay qu'il est « basty fortement et commodément *tout à neuf* », on est amené à conclure que les bâtiments principaux — tels, à peu près, qu'on les voit encore aujourd'hui — ont été largement remaniés, ou peut-être complètement réédifiés par d'Aubigné lui-même au commencement du dix-septième siècle.

On ne trouve sur l'édifice aucune date, mais l'ensemble et les détails appartiennent au système des constructions contemporaines de Henri IV. La devise qu'on lit sur la partie postérieure d'une marche de l'escalier principal, et qui est ainsi conçue :

DIFFICILE EX IMO

(Il est difficile de s'élever)

répond trop au sentiment des difficultés qu'Agrippa avait eu à surmonter dès cette époque, pour qu'on hésite à lui en attribuer la paternité.

***

Les dialogues satiriques du *Baron de Fæneste,* dont la première partie fut vraisemblablement conçue et écrite par d'Aubigné à Mursay même, s'ouvrent, de la façon la plus

(1) Gabrielle, sœur cadette de Renée, et épouse du sieur de la Michelière, se voit attribuer par le même acte la propriété de Croizette, séparée de Mursay par la Sèvre. L'acte de partage est passé à Niort, « en l'hôtel où est logé Jacques de Gascougnolles, écuyer s[r] de la Taillée, oncle des dits de Lezay, et cousin germain de Gabrielle de Vivonne ».

(2) Document reproduit par Lalanne à la suite des *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné,* et emprunté à la Collection B. Fillon, p. 436.



piquante, par la rencontre que fait Esnay — personnage qui n'est autre qu'Agrippa — du baron de Fæneste, gascon hâbleur et vaniteux, qui s'est, au sortir de Niort, égaré en d'interminables allées, du côté des Loups et de Mursay. Les commentaires fanfarons de Fæneste, coupés par les fines répliques d'Esnay, composent une description animée et tout à fait pittoresque de la demeure d'Agrippa. Celui-ci y parle modestement de sa « petite maison », alors que Fæneste s'indigne de voir qu'on hésite à nommer *château* « un donjon de huit tours, avec sa plate-forme, fossés de quarante pieds, une basse-cour bien flanquée et trois ponts levedis. » Le gascon, amoureux du « paraistre », raille cependant les « galeries », parce qu'il les voit, comme chez les rustres, toutes chargées de blé ; il se moque de ce que les « palissades » sont « faites de fruitiers », non de buis, (1) il se gausse de trouver la cour encombrée de « paillers » où les chiens creusent leurs chenils ; mais, en revanche, il trouve ridicule et inadmissible qu'Esnay se serve du mot *chemin* pour désigner de superbes « allées toutes droites, bien couvertes et unies », et qu'il appelle *enclos* « un parc bordé de demi-lieue de rivières ».

*
* *

A la vérité, Mursay n'était ni la « maison de peu » dont parle Esnay, ni l'hyperbolique donjon entrevu par la vision grossissante de Fæneste. C'était plutôt l'habitation confortable de gentilshommes soucieux de leurs aises, plus jaloux « d'estre que de paraître » et d'éblouir.

Le logis, assis en un marécage qu'un côteau abrupt domine comme une falaise, est circonscrit par la Sèvre et par un rameau qui s'en détache pour la rejoindre presque aussitôt.

(1) Agrippa, tour à tour soldat, poète, historien, théologien, fut également un homme d'affaires très entendu. Non seulement il rebâtit Mursay, mais encore il améliore les futaies de Surimeau, arrondit son domaine et celui de ses enfants par des transactions habiles ; si bien que c'est avec un légitime orgueil de « bon père de famille », qu'il pourra dire, en 1613, à son futur gendre Dadou : « Il n'y a, en la maison, ni debte passive ni procès. »

La bâtisse, toute simple, avec des baies dépourvues d'enjolivement sculptural, affecte la forme d'un carré long, légèrement brisé sur la ligne de façade, d'environ trente mètres sur dix, marqué aux angles de quatre tourelles rondes et de diamètre inégal. Le toit est dominé d'une toise à peine par un pavillon transversal, au comble aigu. A chaque extrémité, une galerie ouverte relie les tours par une sorte de balcon garni d'un balustre de pierre au levant, et d'une grille de fer forgé du côté du couchant. Seul des « trois ponts levedis » celui qui donne accès à l'entrée principale, du côté du nord, subsiste encore, sous forme d'une modeste passerelle fixe. Quatre tours isolées, dont le toit, obliquement arrasé, est envahi par des touffes de lierre, simulent un quadrilatère de défense, sur les bords de la douve et à quelques pas seulement des tours d'angle du bâtiment principal.

A l'intérieur, les pièces, vastes et nues, exhalent comme un froid parfum d'austérité huguenote. Dans les couloirs du premier étage, quelques panneaux décoratifs, d'une exécution naïve, montrent des compositions mythologiques et des bergeries ; ils sont évidemment postérieurs aux premières générations qui habitèrent Mursay. Quelques immenses cheminées ont gardé leurs vieilles plaques de fonte, écussonnées aux trois croissants et aux trois roses des Villette.

* * *

Des fermiers occupent maintenant l'antique manoir, dont le délabrement est encore accentué par le badigeon blanc qui encadre la porte d'entrée et le vermillon cru de modernes tuyaux de cheminées en brique neuve.

Le jardin, presque délaissé, a pris, sous la poussée féconde des alluvions de la Sèvre, des aspects de forêt vierge. Un pied séculaire de ronce à fleur double, dont la racine s'est lentement insinuée aux fissures de la muraille, emmêle ses frondaisons ébouriffées sous l'arcade avec balcon de fer de l'extrémité ouest : c'est la « ronce de Mme de Maintenon ». Une sorte de clapier de quelques pieds carrés, aux relents humides, a trouvé place dans la tourelle sud-est, où Villette

le marin, mal converti au catholicisme par les obsessions de sa puissante cousine, avait aménagé tant bien que mal une chapelle dérisoirement exiguë — chapelle où « fut baptisée, le 11 janvier 1696, Isabelle-Sophie de Villette », plus tard abbesse de Notre-Dame de Sens, et où « fut espouzé », (1) le 13 mars suivant, par le même curé d'Echiré, Pierre d'Ardenne d'Hervau avec Marguerite-Thérèse de Beaumont, fille d'une Salignac et nièce de Fénelon, ainsi que, du reste, l'était aussi Marie de Beaumont, veuve de Henri de Valois, marquis de Mursay, lequel avait été blessé à mort, trois ans et demi auparavant, à la bataille de Steinkerque.

Cette mélancolique demeure, dont les géographes ne citent pas le nom et que les touristes ignorent, a cependant eu le rare et très grand honneur, dans le siècle où la famille d'Aubigné l'occupa (1583-1698), de donner asile à trois écrivains célèbres. Agrippa, qui le construisit, y vécut une bonne part de son âge mûr; Françoise d'Aubigné y passa les meilleures années de son enfance; Mme de Caylus, le spirituel auteur de *Souvenirs* édités par Voltaire, y naquit et y fut élevée jusqu'à l'âge de neuf à dix ans. Au total, peu de châteaux historiques sont aussi riches en souvenirs que Mursay.

***

Nous ouvrirons ici une parenthèse pour donner, succinctement, la liste de ceux qui furent, comme les personnages illustres dont nous venons de rappeler les noms, les hôtes de Mursay, jusqu'au départ définitif des descendants d'Aubigné, et aussi pour dire quelle fut, par la suite, la destinée de ce manoir, dont aucune monographie, jusqu'ici, n'avait été esquissée.

I. — D'Agrippa d'Aubigné et de Suzanne de Lezay, mariés en 1583 (2), naquirent :

1584 ? — *Louise-Artémise,* qui devint Mme de Villette. C'est

(1) v. Registres paroissiaux d'Echiré.

(2) Par contrat passé le 6 juin devant maître Vallé, notaire à Bougouin, paroisse de Chavagné, Suzanne avait eu pour curateur son oncle René de Vivonne, qui habitait le château de Bougouin, où il mourut, le 11 février 1584 (*Journal de Le Riche*).

la bien-aimée tante de Françoise d'Aubigné. Sa tombe, transportée de Mursay (1) au musée de Niort en novembre 1897, porte l'inscription suivante : CY GIST LE COR DE LOVISE DAVBIGNE [DAME] DE MVRSAY, FEMME DE BENJAMIN D[E VALOIS, MORTE AV SEIG]NEVR LE 24 IANV[IER] 1663, AAGEE DE [79 ANS].

1585. — *Constant,* qui fut père de Mme de Maintenon.

1586 ? — *Marie,* épouse de Josué de Caumont d'Adde (1613). Elle habita Surimeau et y mourut en 1650. On a vu les procès et les ennuis que Caumont et son gendre Sansac suscitèrent à la mère de Françoise.

Deux autres enfants, *Agrippa* et *Henry,* étaient vivants en décembre 1597. C'est tout ce que l'on sait d'eux (2).

(Il est possible, mais cependant peu probable, que quelques-uns des enfants d'Aubigné soient nés à Maillezais).

II. — Du mariage (1610) de Louise-Artémise d'Aubigné avec Benjamin de Valois (3), seigneur de Villette, naquirent, à Mursay certainement :

1621. — *Madeleine,* présentée au temple de Niort par le duc Henri de Rohan, et qui devint, en 1649, l'épouse de Elie de Ste-Hermine, seigneur de la Laigne, fervent huguenot, dont Mme de Maintenon ne parvint pas à vaincre l'opiniâtreté.

(1) L'ancien cimetière de Mursay, établi dans le voisinage de l'habitation comme tous les cimetières des familles protestantes de la région, se trouvait à l'angle d'un jardin situé en haut du côteau, et contourné par le chemin allant de la ferme au château. Les tombes étaient encore en place vers 1840. L'établissement d'une pépinière amena leur déplacement. M. Bouneault et moi en avons retrouvé trois fragments encastrés dans le mur d'enceinte d'un enclos voisin.

(2) C'est à leur sujet qu'Agrippa écrivait au duc de Rohan (*Œuvres compl.*, éd. Réaume, T. I, p. 402) : « Dieu m'a visité de la perte de deux enfants ».

(3) Contrat du 22 octobre 1610, reçu par Mathion, notaire à Maillezais.

1627. — *Aymée*, qui épousa, par contrat passé à Boisberthier, près Mursay, en 1658, Jouslard de Fontmort, conseiller, puis président au siège royal de Niort (1).

1629. — *Marie*, qui épousa, en 1650, Marc-Louis de Caumont, fils d'un second mariage de Josué de Caumont d'Adde, et qui compte parmi ses descendants, à la quatrième génération, Henri de la Rochejaquelein, le héros des guerres de Vendée.

1632. — *Philippe*, qui suit.

(Tous les quatre cousins germains et compagnons d'enfance de Françoise d'Aubigné).

III. — Du mariage (1662) de Philippe de Valois avec Marie-Anne de Chateauneuf (2) naquirent sans doute à Mursay (3), et furent, comme leurs oncles et tantes, baptisés au temple de Niort :

1663. — *Louise-Hyppolite*, morte jeune.

1664. — *Marie-Bérénice*, morte quelques jours après sa naissance. Sa tombe, l'une des trois qui ont été conservées, porte l'inscription suivante :

Il semble qve le ciel avait fait Bérénice
Povr donner a la terre vn novvel ornement,
Et qve dv sort jalovx vn injvste caprice
Av liev de son berceav l'ait mise av monvment...

1665. — *Henri-Benjamin*, marquis de Mursay, qui épousa Madeleine de Beaumont, nièce de Fénelon, et fut tué à la bataille de Steinkerque (1692). Il ne laissait pas d'enfant.

(1) La dot d'Aymée fut de 18 000 livres.

(2) Contrat du 31 juillet 1662, devant Me Lamberteau, notaire à Coulonges-les-Royaux.

(3) *Philippe* de Valois posséda une maison à Niort, rue Basse, mais la famille ne paraît y avoir habité que très rarement.

1666 ? (1). — *Marie-Anne-Hyppolite,* sans doute morte jeune. Peut-être est-ce elle dont la tombe retrouvée ne laisse plus lire que ces mots : MARIE DE VILLETTE DE VALOIS, MORTE AV SEIGNEVR.

1667. — *Philippe,* COMTE DE MURSAY, qui épousa, en 1695, Marie-Louise Lemoyne et fut tué au siège de Turin en 1706, laissant trois enfants (2).

1668. — *Théodore-Louis,* mort jeune.

1669. — *Marie-Françoise,* morte célibataire. La précédente inscription tumulaire devrait lui être attribuée si son prénom usuel était *Marie.*

1671. — *Marthe-Marguerite,* qui épousa, le 8 mars 1686, Jean-Aimé de Tubières de Grimouard, marquis de CAYLUS, et mourut le 15 avril 1729 (3).

1772. — *Louise-Françoise,* morte jeune.

(1) La copie des registres de baptêmes qui se trouve dans les *Manuscrits* de Dom Fonteneau (biblioth. de Poitiers) donne le 11 mai 1667 comme date de naissance de Marie-Anne, et le 24 mai 1667 pour celle de Philippe.

(2) De Philippe, comte de Mursay et de Marie-Louise Lemoyne naquirent :

1697. — *Charles-Louis,* marquis de Villette et de Mursay, capitaine d'infanterie au régiment de Bourgogne en 1729.

1698. — *Françoise-Hyppolite,* qui épousa en 1720 M. de Gaucourt, lieutenant-général du Berry.

1701. — *Charles-Philippe* de Valois de Mursay, baron de Mauzé, mort vers 1772, laissant une fille, Angélique de Valois Mursay, qui épousa le marquis de Crillon, lequel portait le titre de baron de Mauzé lors de la Révolution.

(3) Voici le texte de l'acte de baptême de Mme de Caylus, extrait du Registre des Baptêmes faits au temple de Niort :

« *Le dimanche, 19 avril 1671.* Aujourd'hui a été baptisée Marthe-Marguerite, fille de Philippe de Valois, chevalier, seigneur de Villette et de Mursay, et de Marie-Anne-Hyppolite de Chateauneuf ; de laquelle a été parrain Jean-Josué de Guilloteau, écuyer, sieur de Launay et Surimeau, et marraine demoiselle Louise-Charlotte de Nesmond. L'enfant est né de vendredi dernier.

Ont signé : PHILIPPE DE VALOIS, JEAN-JOSUÉ DE GUILLOTEAU, LOUISE-CHARLOTTE DE NESMOND, PLASSAY, ministre.

1773. — *Elisabeth-Antoinette*, morte jeune.

Philippe de Valois s'était fait catholique en 1685, après une résistance de quinze années aux sollicitations de Mme de Maintenon. Sa brillante conduite dans les guerres navales lui avait valu successivement les grades de capitaine de vaisseau (1672), chef d'escadre (1686), lieutenant général des armées navales (1689). Après la mort d'Anne de Chateauneuf (1691), il épousa (1), en 1695, Claire Deschamps de Marcilly, jeune femme de 20 ans, récemment sortie de St-Cyr, où elle avait joué dans *Esther* le rôle de *Zarès*. Ils eurent plusieurs enfants :

1696. — *Isabelle-Sophie*, baptisée le 11 janvier 1696 dans la chapelle de Mursay (v. plus haut).

1697. — *Fernand Tancrède*, (peut-être né à Paris), qui fut tué au siège de Belgrade (1717).

? — *Constance-Lucie*, qui épousa, en 1724, le baron de Valore, capitaine des chasses de Fontainebleau.

*
* *

Nous relevons les dernières traces du séjour de M. de Villette à Mursay en 1698, dans l'acte de cession d'une prairie, faite moyennant cent louis au sr Allonneau, procureur du roi à Niort, (acte passé à St-Maxire, le 7 septembre 1698, devant Girault et Vincent, notaires) — et aussi dans la signature donnée par le marquis, deux jours plus tard, au bas de l'acte de célébration du mariage d'un de ses domestiques (2).

La famille paraît avoir quitté définitivement Mursay vers cette date, et la vente mentionnée ici apparaît comme un premier symptôme des embarras d'argent qui amèneront prochainement l'aliénation du domaine tout entier.

Le marquis de Villette mourut à Paris en 1707. Sa veuve

(1) A cette époque, Philippe de Valois avait pris le titre de marquis, et était, de plus, devenu baron de Mauzé par l'achat qu'il fit, en 1684, de la baronnie de cette localité. Il fut nommé commandeur de l'ordre militaire de St-Louis (1697), puis élevé peu après au grade de Grand'Croix.

(2) v. Registres paroissiaux d'Echiré.



épousa en 1720 lord Brolingbrocke, ministre disgracié de la reine Anne, et alla mourir en Angleterre (1750).

Mursay, à cette dernière date, était depuis longtemps passé en des mains étrangères. Nous trouvons en effet, aux Archives du Greffe du siège Royal de Niort, sous les dates des 15 octobre 1712 et 4 août 1717, des procès-verbaux d' « affirmation d'experts » pour la vente et estimation de Mursay. Il y est question d'un sieur « Anthoine Guairard, bourgeois de Paris, *adjudicataire de la terre et seigneurie de Mursay et ses dépendances, réellement saisie* sur dame Claire Deschamps, veuve de Philippe de Valois... » (1)

Le domaine appartint bientôt à un sieur Martin, d'une riche famille de négociants de Niort, qui acquirent également Boisberthier, Beaulieu, la châtellenie de St-Maxire, etc.

L'Etat de l'Election de Niort en 1716 indique encore le marquis de Villette — celui qui sera tué l'année suivante devant Belgrade — comme seigneur de Mursay ; mais dans l'Etat de la même Election en 1744, à l'article : *Paroisse d'Echiré,* Mursay n'est même pas cité, alors qu'il est fait mention du « fief de Boisberthier, considérable », quoique sans « maison bâtie », et appartenant au s[r] Martin, marchand à Niort.

En 1800, Mursay appartenait à « Jean-Antoine Martin, marchand de drap de soie, à Paris », dont la fille Marie-Antoinette-Henriette, épouse de Charles-Guillaume Pénavère, mourut en 1855, laissant Mursay à Marie-Elisabeth Pénavère. Celle-ci épousa M. Nicolle, dont M[me] Commailles, la propriétaire actuelle (1899), est la fille (2).

*
* *

Au moment où Françoise d'Aubigné arrivait, pour la seconde fois, à Mursay, son grand-père Agrippa était, depuis

(1) Communication de M. Léo Desaivre.

(2) A signaler, parmi les fermiers qui habitèrent et exploitèrent Mursay, l'abbé Picard, curé de la Chapelle-Gaudin, agronome lauréat du Conseil général des Deux-Sèvres, qui y organisa (1845) une « exploitation modèle », et s'y ruina presque en mettant en pratique ses théories sur « l'Art de s'enrichir par l'Agriculture ».

dix-sept années, mort dans l'exil ; mais son souvenir était resté vivant au cœur de sa bien-aimée fille, Louise-Artémise, celle qu'il appelait son « unique ». C'est pour elle surtout, et pour Mme d'Adde, non pour Constant qui y est maudit, qu'il avait écrit en sa vieillesse *Ma vie à mes enfants*, ouvrage souvent appelé *Mémoires*, et dont un exemplaire se trouvait à Mursay (1).

Elle aurait pu lire dans ce manuscrit qu'à une époque qui n'y est pas bien précisée, mais qui doit remonter au printemps de l'année 1582 (2), quinze mois avant le mariage d'Aubigné — auquel certains parents de Jeanne de Lezay mettaient obstacle — Henri de Navarre vint lui-même à Mursay pour « honorer la recherche de son domestique ». Et celui-ci, afin de brillamment faire sa cour tout en même temps à « sa maîtresse » (3) et à son « maître » avait organisé des « mascarades, courses de bagues, ballets, combats à la barrière, carrousels et tournois », qui mirent « tout le Poitou en liesse ». Plusieurs hauts personnages, le prince de Condé, le comte de La Rochefoucaud, y assistèrent aux côtés du roi.

D'Aubigné, en sollicitant de Henri de Navarre ces témoignages d'estime et de considération, s'était surtout proposé de mettre un terme aux malicieux propos de certains jaloux, lesquels « tenaient pour contrefaites » les lettres précédemment adressées par Henri « *à la maîtresse de son serviteur d'Aubigné* ».

Ces lettres, retrouvées cent quinze ans plus tard, à Mursay, par Claire Deschamps de Marcilly, furent expédiées à Mme de

(1) Claire Deschamps de Marcilly dit, en effet, aux dames de St-Cyr, qu'elle a retrouvé cet exemplaire et l'a adressé à Mme de Maintenon, (évidemment entre 1695 et 1698).

(2) Dans son *Hist. des Protest. du Poitou*, Lièvre dit, T. I, p. 209, que « Henri de Navarre passa une partie du mois de mars 1582 à St-Maixent ». Agrippa fait connaître, de son côté, qu'au moment où s'ouvre son récit la cour était venue « accompagner la reine de Navarre jusqu'à St-Maixent ».

(3) Le mot « maîtresse » a conservé jusqu'à nos jours, en Poitou, le sens que lui a donné ici d'Aubigné, celui de « femme recherchée en mariage ».

Maintenon en même temps que l'exemplaire des *Mémoires* (1).

Voici un autre épisode que Françoise dut entendre conter et dont le récit se trouve également dans les *Mémoires*. Après « l'entreprise d'Angers » (1585), le bruit s'était répandu que d'Aubigné avait été tué ; et les équipages ayant, au retour, quelque peu devancé leur maître, Suzanne de Lezay « tomba à la renverse » en voyant arriver sans lui, dans la basse-cour de Mursay, « quinze chevaux et sept mulets de son mari, son chapeau et son épée ».

Sans doute Louise d'Aubigné se rappelait-elle également qu'un jour on les avait surpris, elle et ses frères et sœurs, extirpant avec un bel empressement, de cette même basse-cour, toute la verveine, parce que les verges dont on les fouettait était faites de cette plante. Agrippa sourit d'abord de l'espièglerie ; mais comme il avait l'âme méditative, il tira de ce petit événement une réflexion grave et forte. « Il faut ôter du sein de Dieu les causes de son ire, dit-il (2), non les moyens de punir, et ne faire comme je voyais ces jours mes petits enfants bien empêchés à dépeupler ma basse-cour de verveines, incurieux d'arracher les offenses, mais cuidants en vain faire périr les moyens des châtiments ».

Un autre jour Agrippa, partant de là, était allé à soixante lieues de distance, emmenant avec lui ses deux filles « pour chanter des psaumes en un lieu où il avait été délivré d'un grand péril » (3).

Les guerres religieuses terminées, et le roi converti, Agrippa, nous dit Mme de Caylus, « se retira dans sa petite maison de Mursay, en Poitou » ; et la marquise de Villette ajoute qu' « il s'y occupa à écrire l'Histoire universelle de son temps ».

Il avait, dans l'abbaye déjà à moitié démantelée de Maillezais

(1) v. *Bonhomme*, loco cit. p. 231 et 233.
(2) *œuvres complètes*, I, p. 548.
(3) v. *Indice* de Baille, pour la rédaction des *Mémoires*, France Prot., T. 1, colonne 511.

— et qui était, depuis 1587, le siège de son gouvernement (1) — sa résidence en quelque sorte officielle. Mais jusqu'au mariage de sa fille Louise (1610), qui reçut Mursay en dot, il paraît avoir gardé une sorte de prédilection pour l'ancienne demeure de sa femme, Suzanne de Lezay, décédée en 1596. Les deux résidences n'étaient d'ailleurs distantes que de cinq à six lieues, et la famille passait fréquemment de l'une à l'autre. Agrippa date une lettre du 14 juillet 1600, « de Mursay, en montant à cheval pour aller à Maillezais ». Une autre lettre, de 1604, est également écrite de Mursay (2).

De 1610 à 1615, il habite plus souvent Maillezais, qu'il délaisse à son tour pour Maillé, bourgade perdue à une lieue et demie plus avant dans l'inextricable réseau de fossés et de canaux du marais Poitevin, là même où l'imprimeur Jean Moussat, de Niort, conduisit par eau ses presses et son matériel typographique, afin d'imprimer les *Tragiques*, l'*Histoire Universelle* et le *baron de Fœneste*. Ces trois œuvres, et sans doute aussi la *Confession de Sancy*, publiée seulement un siècle plus tard, avaient été conçues, écrites ou parachevées dans les vingt-cinq années qui vont de 1590 à 1615. C'est donc à Mursay et à Maillezais, à Mursay surtout, semble-t-il, sur les bords paisibles de la Sèvre, que furent composées celles des œuvres d'Agrippa que l'on peut appeler l'épopée, l'histoire et la satire des Guerres de Religion.

Les raisons qui nous inclinent à penser que c'est plutôt à Mursay qu'Agrippa composa la plus grande partie de ces ouvrages, sont tirées des indications qu'il donne lui-même dans *Fœneste*. Il y fait savoir que « lassé des discours graves et tragiques » — allusion non douteuse aux *Tragiques* et à *l'Histoire universelle* qu'il vient de terminer — « il s'est voulu recréer à la description de ce siècle en ramassant quelques bourdes vrayes ». (Il s'y qualifie de « faux poitevin », expression qu'on doit entendre en ce sens qu'Agrippa, issu très

(1) Agrippa portait le titre de « Gouverneur, pour Sa Majesté, du Château et île de Maillezais et autres îles adjacentes ».

(2) Les lettres d'Agrippa conservées de cette époque sont extrêmement rares.

vraisemblablement d'une famille de petites gens de Loudun, fixé plus tard en Poitou par son mariage, était cependant né en Saintonge, où il ne résida que fort peu de temps). Il parle, au moment où s'ouvre le premier chapitre de *Fæneste,* de Mursay (1) comme d'un lieu qu'il habite et régit lui-même pour une part, puisqu'il y ordonne la basse-cour, garnit les galeries de ses blés, entoure les enclos d'arbres à fruit, et qu'il peut répondre à Fæneste, étonné de le voir se promener sans épée : « Je n'ai querelle ni procès, et suis bien aimé de *mes voisins* et tenanciers ». Il est à remarquer encore que, dans celles des « bourdes vrayes » où il fait usage du patois, c'est de celui d'entre Niort et St-Maixent qu'il use et que les localités citées — Niort, Chauray, les Habites, Champdeniers, Pillac (près Sepvret), St-Maixent, etc., — sont dans le rayon des relations de Mursay plutôt que de Maillezais.

*
* *

Françoise d'Aubigné lut-elle jamais ces livres de son grand-père ? En sut-elle apprécier la « fureur poétique » et « la rude franchise » ? Dans les rares passages de sa correspondance où il est parlé d'Agrippa, elle s'inquiète surtout de ses origines et de son blason, non pour elle, à vrai dire, car elle n'avait alors rien à souhaiter en fait de titres et d'honneurs, mais pour son frère, dont il lui fallait appuyer les prétentions, et soutenir quelque peu les « quartiers de noblesse ».

Son second séjour à Mursay paraît avoir été de courte durée. Il ne lui en resta pas moins, grâce à la maturité déjà grande de son esprit, des souvenirs durables.

(1) M. A. Legouez (T. V. des *Œuvres complètes,* édit. Lemerre) donne à entendre, p. 307, que c'est à Maillezais qu'aurait eu lieu la rencontre d'Esnay et de Fæneste. Pour qui connaît la topographie de la région, aucun doute n'est possible. Maillezais n'est pas aux portes de Niort, ni situé, comme l'écrit M. Legouez, au confluent de la Sèvre et de l'Autize. D'ailleurs, la description donnée dans *Fæneste* se rapporte *exactement et de tous points à Mursay, et à Mursay seulement* parmi les trois habitations d'Agrippa.

Mlle d'Aumale raconte que « lorsque Mme de Villette faisait l'aumône, elle avait soin de la faire faire par sa nièce, et la mettait au bout du pont-levis pour donner aux pauvres ». Cette bonne tante lui apparut comme un modèle accompli des vertus familiales. Les dames de St-Cyr disent qu' « elle n'en parlait jamais, même dans sa vieillesse, que les larmes aux yeux », et qu'au jour anniversaire de sa mort, elle « s'enfermait de longues heures dans son oratoire pour prier ».

Languet de Gergy raconte à ce sujet que « lorsqu'on voulut ramener Françoise à la religion catholique, elle disait résolument : « Au moins qu'on n'exige pas de moi que je croie damnée ma tante de Villette ».

Le calme paysage de Mursay, sa rivière aux eaux lentes et profondes, ses côteaux ombragés de larges noyers, laissèrent aussi, en elle, un souvenir ineffaçable.

Au mois de février 1675, dans une lettre à son frère au sujet de la terre de Maintenon, acquise par elle à la fin de l'année précédente (contrat du 27 décembre 1674), elle disait : « J'ai été à Maintenon, dont je suis très contente : c'est un gros château au bout d'un grand bourg ; une situation selon mon goût, *et à peu près comme Mursay :* des prairies tout autour, et la rivière qui passe par les fossés ».

C'est, du reste, en cette même année 1675 que Françoise d'Aubigné, désormais marquise de Maintenon, passa trois jours à Mursay ; elle s'en retournait alors de Barèges, où elle avait accompagné son élève le duc du Maine, enfant naturel du roi et de Mme de Montespan, celle dont les courtisans soupçonnaient déjà qu'elle allait être la rivale, sans imaginer toutefois qu'elle serait assez habile pour devenir l'épouse de Louis XIV.

V

Les dindons de Mme de Maintenon

Une après-midi de l'année 1707, Mme de Maintenon raconta aux jeunes Saint-Cyriennes de la classe jaune et de la

classe bleue (1) qu'elle avait, dans sa jeunesse, étant chez une tante, porté des sabots et gardé les dindons.

Bien qu'il n'y eût pas de reporter aux écoutes, la révélation fit du bruit au dehors. Chroniqueurs, anecdotiers, historiens, la recueillirent et en tirèrent quelques déductions, fort piquantes sans doute, mais absolument fantaisistes.

Voici d'abord Angliviel de la Beaumelle. Selon sa coutume, il arrange autour du fait vrai tout un roman : « Je commandais dans la basse-cour, fait-il dire à Mme de Maintenon, et c'est par ce commandement que mon règne a commencé. » Puis il la montre pansant les chevaux à côté du cocher, peignant une des servantes, et chaque matin menant aux champs les dindons. Pour agrémenter le tableau d'une note plus crûment rustique, La Beaumelle imagine qu'alors « un jeune paysan osa aimer » Françoise d'Aubigné.

Tallemant des Réaux tire du même fait une conclusion de portée différente : « Elle fut, dit-il, chez Mme de Neuillan qui, quoique sa parente, la laissait toute nue par avarice. » Et Saint-Simon, brodant sur ce thème de l'avarice, pourtant absolument hypothétique, de Mme de Neuillan, ajoute que cette dame « ne put se résoudre à donner du pain à sa nièce sans en tirer quelque service ; elle la chargea donc de la clef de son grenier pour donner le foin et l'avoine pour compte, et l'aller voir manger à ses chevaux. »

Il n'est pas jusqu'au bon évêque Languet qui n'ait également, toujours à cause des sabots et des dindons, maugréé contre la ladrerie de Mme de Neuillan. La femme du « Gouverneur de la ville et château de Niort » n'aurait, à l'entendre, jeté sa « jeune parente sans biens » dans la couche de Scarron que pour « s'en défaire sans qu'il lui en coûtât ».

La légende est un chiendent qui a tôt fait d'envahir le champ de l'histoire et d'en transfigurer l'aspect.

(1) Mme de Maintenon fonda la maison d'éducation de Saint-Cyr en 1686. Les élèves de la classe bleue étaient âgées de 17 à 20 ans, celles de la classe jaune n'avaient que de 14 à 17 ans.

Il suffisait, cependant, de lire attentivement les récits mêmes des dames de Saint-Cyr pour constater que ces malencontreux sabots, ces dindons de malheur ne sont là que pour illustrer une leçon de modestie, infligée fort à propos par « Madame » à des mijaurées, issues de la plus petite noblesse du royaume, mais que leur éducation quasi-princière rendait singulièrement glorieuses, et qui comptaient bien vivre en grandes dames sans faire œuvre de leurs doigts.

L'anecdote nous fait pénétrer en des recoins fort curieux de la vie provinciale d'il y a deux cents ans, et c'est à ce point de vue surtout qu'elle mérite d'être retenue.

La condition exigée pour devenir pensionnaire du roi à Saint-Cyr était d'appartenir à une famille très noble et très pauvre. Or Mme de Maintenon avait remarqué que si, au cours de leurs treize années de séjour en cette maison, elles ne perdaient rien des vanités nobiliaires, en revanche elles oubliaient parfaitement leur pauvreté au point de mépriser toute besogne manuelle.

Pour les amener à une notion exacte et saine des réalités, elle n'hésita pas à leur rappeler ce qui les attendait à la maison paternelle. Elle y mit même une certaine rudesse de langage ; mais, pour que personne n'y trouvât d'humiliation, elle prit soin de choisir ses exemples dans sa propre vie.

« Ici, leur dit-elle (1), vous êtes élevées comme des filles de ducs et pairs... On ne vous envoie point à la cuisine, ni à la dépense, ni donner à manger aux poules ou *garder les dindons*... En sortant d'ici (2), plusieurs retourneront avec une mère peut-être veuve, chargée d'enfants qui manquent de pain, et dont vous irez augmenter le nombre. Vous passerez souvent vos journées à travailler dans un grenier... D'autres, les plus heureuses (3), se trouveront dans le fond d'une campagne, *avec quelques dindons*, quelques poules, une vache,

(1) *Conseils et Instructions*, édition Th. Lavallée, T. I, p. 96.
(2) *Ibid.*, p. 94.
(3) *Ibid.*, p. 95.

encore trop heureuses d'avoir à en garder, ou au moins voir si la servante en a bien soin, si elle ne la laisse point aller dans le jardin au lieu de la mener dans le pré, si elle ne lui abandonne point de bonnes herbes, *si on élève bien les dindons*, si on a bien soin des poules. Encore une fois, *ces dindonnières-là* sont les plus heureuses. »

Puis Mme de Maintenon ajoute qu'elles n'auront point à leur service de brillants équipages, ni de carrosses, qu'elles devront s'estimer satisfaites d'avoir un cheval à monter, ou encore un âne, et que même elles se contenteront maintes fois d'être prises en croupe par leur père, leur frère ou quelque parent qui voudra bien les conduire. Elles n'auront du reste qu'à s'en féliciter. — Est-ce que Mme de Maintenon, elle aussi, n'a pas voyagé de la sorte ? Les premières fois qu'elle s'en vint à Paris, avec Mme de Neuillan, on la mit en croupe, à côté des provisions de voyage, sur le même mulet que montait un des conducteurs de la litière. C'était l'habitude en ces temps, et nul n'y trouvait à redire. Et comment y eût-on songé alors qu'à Paris même, au commencement du siècle, le président de Thou allait à la messe sur une mule, sa femme en selle derrière lui, la cotte relevée ?

Pareille leçon ne fut pas du goût de toutes les demoiselles. Celle qui avait eu charge de recueillir par écrit l'entretien esquiva la dernière partie de sa tâche, et ne parla ni de chevaux, ni de mulet. La discussion fut très vive à ce sujet dans les cours. On dut en référer à « Madame », qui revint à la charge, accentuant et précisant encore à l'aide de souvenirs personnels.

Voici, du reste, le résumé de cet entretien, tel que nous l'ont conservé les cahiers de Saint-Cyr :

« Le lendemain de cette instruction (1), Madame étant à la classe jaune à l'heure qu'on parle raisonnablement, on lui montra ce qu'une demoiselle avait écrit de ce qu'elle avait dit la veille. Comme on en parlait, une maîtresse lui dit que les demoiselles ne pouvaient comprendre qu'elles pussent

(1) *Cons. et Instr.*, p. 97.

être réduites à se servir d'un cheval, et encore moins d'un âne pour faire leurs voyages et qu'elles avaient trouvé fort étrange qu'un père eût emmené sa fille en croupe derrière lui sur son cheval : « Trop heureuse d'en avoir pour y « monter, dit Madame ; elles courront risque d'aller souvent « à pied, n'ayant pas le moyen d'avoir un cheval. Quelque- « fois même ceux qui en ont vont à pied pour le ménager, « comme nous voyons des pauvres aller nu-pieds, tenant « leurs souliers dans leurs mains de peur de les user. « Quelquefois, chez soi, on met des sabots pour épargner « les souliers qu'on ne met que pour recevoir la compagnie. « Je me souviens, ajouta Madame, que j'en ai bien porté « dans ma jeunesse. J'étais chez une de mes tantes, assez « riche pour avoir un carrosse à six chevaux, un autre pour « elle-même, une litière, car elle était assez malsaine pour « en avoir besoin. Cependant, quoiqu'elle ne fût pas pauvre, « *je n'avais dans la maison que des sabots*, et on ne me « donnait des souliers que lorsqu'il venait compagnie.

« Je me souviens encore que ma cousine et moi, qui étions « à peu près du même âge, nous passions une partie du jour à « *garder les dindons* de ma tante. On nous plaquait un « masque sur notre nez, car on avait peur que nous ne nous « hâlassions ; on nous mettait au bras un petit panier où « était notre déjeûner, avec un petit livret des quatrains de « Pibrac, dont on nous donnait quelques pages à apprendre « par jour ; avec cela, on nous mettait une grande gaule « dans la main, et on nous chargeait *d'empêcher que les* « *dindons n'allassent où ils ne devaient point aller*. C'est ce « qui me fait dire que je souhaiterais que vous fussiez « toutes en état *d'avoir des dindons à garder*, car plusieurs « d'entre vous sont assez pauvres pour n'en point avoir. »

Si Mme de Maintenon eût revu et corrigé le récit — ce que ses soixante-douze ans l'excusent facilement de n'avoir point fait — elle en eût peut-être éliminé certaines naïvetés, d'ailleurs très savoureuses, échappées sans doute au désordre de son improvisation. Mais tel qu'il est, et si l'on veut bien tenir compte des circonstances qui donnèrent à l'entretien

son ton particulier, il ne laisse subsister aucune équivoque sur l'intention de Mme de Maintenon. Celle-ci ne se sent nullement humiliée de ses sabots ni de ses dindons, dont elle n'avait qu'à ne pas parler pour qu'on les ignorât à tout jamais. Et il faut avoir mal connu l'anecdote, — ce qui dut être le cas de Saint-Simon tout au moins, — pour admettre que Mme de Maintenon ait songé à railler ou incriminer la prétendue avarice de sa tante.

Cette intention de dénigrement n'apparaîtra sûrement pas si l'on prend garde que Françoise d'Aubigné en sabots ou gardant les dindons partage le sort de sa cousine. Et que les faits se soient passés à Mursay, chez sa tante de Villette, ou au château de Niort, chez la femme du gouverneur de la ville (1), cette cousine anonyme, gardeuse de dindons comme elle, n'était rien moins que la fille d'un des plus hauts personnages du Poitou, ou l'une des trois demoiselles Villette de Mursay, d'assez petite noblesse sans doute, mais que leur père dota de 18 000 livres, c'est-à-dire d'une somme à rendre rêveuses les Saint-Cyriennes avec leurs cinquante écus de rente pris sur la cassette du roi.

Et puis, ce loup plaqué sur le visage des deux jeunes dindonnières ne témoigne-t-il pas suffisamment des attentions délicates d'une tante, — et aussi d'une mère, — soucieuse avant tout de préserver la fraîcheur de leur teint ? Il s'agit là, évidemment, de bergères occasionnelles, qui s'amusent autant

(1) Les commentateurs ont beaucoup hésité à ce sujet. Si Mme de Maintenon a entendu parler de sa vraie tante, il s'agit évidemment de Mursay. Mais le ton dont elle use ici vis-à-vis de cette tante contraste beaucoup avec celui qu'elle prend d'ordinaire en parlant de la vénérée Louise d'Aubigné. La narratrice du récit que nous rapportons n'a pas transcrit littéralement l'entretien, dont les divers éléments paraissent provenir de périodes différentes que Mme de Maintenon, pour donner plus de relief à son argumentation, aura réunies sans souci du temps ni des lieux. De plus, c'est justement vers le milieu du XVIIe siècle que l'élevage du dindon devint à la mode dans nos provinces. Si bien qu'il est infiniment probable que Françoise a gardé les dindons d'abord à Mursay chez Mme de Villette, puis chez Mme de Neuillan, dans les courtils du Château de Niort ou en quelque résidence rurale des Parabère.

qu'elles s'occupent à suivre les ébats de leur sémillant troupeau, comme à d'autres époques elles prendront allègrement part aux travaux de la fenaison et des vendanges, ou participeront aux soins de la basse-cour.

L'extrême raffinement littéraire du dix-septième siècle prête à une facile illusion sur les mœurs. Cependant il est certain que la noblesse campagnarde, qui n'avait pas respiré l'air des antichambres royales, gardait une réelle rusticité d'allures, et que les femmes ne dédaignaient pas alors certains travaux, confiés depuis exclusivement à des mains serviles. Les plus nobles châtelaines filaient le chanvre et le lin ; et nous voyons (Lettre 25) Mme de Caylus offrir à sa tante, quasi reine de France alors, « la plus légère des quenouilles » — sans doute une de ces exquises « finesses » de Croutelle (près Poitiers), longtemps en vogue par toute la France, et qu'un parent de Poitou lui avait envoyée.

La même Mme de Caylus, l'élève préférée, et presque la fille adoptive de Mme de Maintenon, logée dans une annexe du palais du Luxembourg, lui écrivait encore, vers le même temps :

« C'est un délice de se lever matin. Je regarde par la fenêtre tout mon empire, et je m'enorgueillis de voir sous mes lois douze poules, un coq, huit poussins, une cave que je transforme en laiterie, une vache qui paît à l'entrée du grand jardin... »

Les dindons manquent au tableau, et c'est vraiment dommage.

Mais peut-être l'épître de la spirituelle marquise témoigne-t-elle déjà d'une évolution dans les goûts bucoliques des générations nouvelles. L'âpre mercuriale de Mme de Maintenon s'était trompée d'heure et arrivait en retard ; car l'élevage des dindons, mis à la mode précisément à l'époque où elle-même les avait gardés, était passé bientôt du château à la ferme, puis chez les toutes petites gens. On voit La Fontaine parler avec dédain des Philis

... qui gardent les dindons
Avec les gardeurs de cochons.

(L. VII, f. 2.)

Bientôt l'austère gaule des dindonnières cèdera la place à la houlette enrubannée des pastoures dont Watteau, Boucher et Florian célèbreront les élégances. Et que la fortune ait réservé aux jeunes auditrices de Mme de Maintenon ses sourires ou ses amertumes, fort peu, sans doute, gardèrent les dindons comme elle.

VI

Chez les Ursulines. — Les leçons du chevalier de Méré. — Portrait physique et moral. — Le mariage avec Scarron

Entre le retour des Antilles, au printemps de 1647, et le mariage de Françoise d'Aubigné au mois de mai 1652, cinq années s'écoulent, peuplées, comme sa jeunesse entière, d'incertitudes et de légendes.

Après être demeurée à Mursay un temps qui dut être fort court, mais dont rien ne permet de préciser la durée, elle entra comme élève chez les Ursulines de Niort.

Il semble assez naturel que Jeanne de Cardillac, désireuse à la fois de compléter l'éducation de sa fille, et de réaliser certains voyages à Paris, à Archiac, ailleurs encore sans doute, qu'elle jugeait nécessaires pour accroître et consolider ses ressources, ait songé à mettre Françoise en pension ; et l'on trouvera naturel aussi, et très légitime, qu'une catholique aussi fervente ait désiré confier à des religieuses sa fille, également catholique par son baptême et par les lambeaux d'instruction religieuse qu'elle-même lui avait donnée.

Les historiens ont, toutefois, attribué à ce départ de Mursay une cause plus compliquée.

Ils ont prétendu que Mme de Neuillan — le fait est ainsi rapporté par Mme de Caylus et par Languet de Gergy — avait sollicité et obtenu de la reine mère Anne d'Autriche un ordre formel pour que Françoise fût soustraite à

l'influence huguenote de ses parents; et Mme de Caylus ajoute : « Mme de Neuillan (1) avait ainsi voulu faire sa cour à la reine régente ».

Quoi qu'il en soit de cette allégation, nous trouvons Françoise successivement au couvent des Ursulines de Niort, puis chez celles de la rue Saint-Jacques, à Paris.

A Niort, elle se prit d'une vive affection pour une de ses maîtresses, la mère Céleste. « Je n'avais pas de plaisir plus grand, racontait-elle en sa vieillesse aux dames de Saint-Cyr, que de me sacrifier pour son service. J'étais fort avancée dans les exercices, de sorte que, dès qu'elle était sortie, je faisais lire, écrire, compter, l'orthographe et jouer toute la classe, et je me faisais un plaisir de faire tout son ouvrage sans qu'il me fallût d'autre récompense que celle de lui faire plaisir. Je passais les nuits entières à empeser le linge fin des pensionnaires, afin qu'elles fussent toujours propres, et qu'elles fissent honneur à la maîtresse sans qu'elle en eût la peine; j'étais charmée de voir son étonnement de trouver tout son ouvrage fait sans elle... » Mme de Maintenon ajoutait qu'elle avait éprouvé un très vif chagrin à sa sortie de ce couvent, qu'elle priait chaque jour pour la mère Céleste, et qu'elle lui écrivit longtemps deux fois par semaine. Lorsqu'elle passa par le Poitou, au mois d'octobre 1675, en retournant de Barèges, sa première visite fut pour sa vieille institutrice, près de qui elle passa plusieurs jours (2).

(1) Mme de Neuillan (Françoise Tiraqueau), était petite-fille du célèbre jurisconsulte André Tiraqueau, né à Fontenay vers 1480. Lorsqu'elle épousa Charles de Baudéan Parabère, comte de Neuillan et gouverneur de Niort, elle était veuve d'Eusèbe du Puy du Fou, dont elle avait eu Françoise, mariée depuis au marquis de Laval-Lezay.

(2) On voit, en effet, par la lettre écrite à son frère le 28 octobre 1675 que, pendant les quinze jours qu'elle passa dans sa famille, elle était « logée aux Ursulines ». Elle ajoute cependant qu'elle a couché souvent chez M. de Villette — sans doute dans la maison que celui-ci possédait à Niort — et qu'elle a « passé trois jours à Mursay ». — Françoise avait fait, en octobre 1667, un précédent séjour à Niort, dont on ne connaît d'autre trace qu'un récépissé laissé aux mains de M. de Villette.

Ceux qui, dans la persuasion qu'elle avait été baptisée au temple de Niort et élevée selon la foi huguenote, ont cherché à établir que Françoise d'Aubigné s'était « convertie » au catholicisme, placent sa conversion chez les Ursulines de la rue Saint-Jacques. Ils prétendent, avec la Beaumelle, que Mme de Neuillan avait usé vainement à son égard de menaces, et de mauvais traitements, et font surtout état du récit suivant, emprunté aux manuscrits des dames de Saint-Cyr :

« Elle trouva là (aux Ursulines de Paris) une maîtresse fort habile, qui ne voulut point la gêner *pour sa religion;* elle la laissait libre de manger gras les jours maigres et ne l'obligeait point d'aller à la messe. Par ses manières sages, prudentes et gracieuses, elle s'insinua dans son esprit et gagna sa confiance; ensuite, elle l'instruisit adroitement de la vérité de notre sainte religion, et lui en donna assez l'estime pour lui faire désirer de s'en éclaircir à fond; car elle ne voulait point se rendre qu'elle ne fût convaincue par des preuves solides que la religion catholique était la seule sûre. Elle n'avait pourtant alors que douze ou treize ans, mais sa raison et son discernement étaient déjà bien avancés. Pour ne faire rien qu'avec mûre délibération et assurer sa conscience, elle voulut voir disputer devant elle un docteur catholique avec un ministre; ils vinrent au parloir des religieuses. Mlle d'Aubigné s'y trouva avec sa maîtresse, et fit mettre devant elle la Sainte Bible, pour lire, de son côté, les passages sur lesquels les docteurs appuieraient leurs raisons. Ces conférences durèrent plusieurs jours... Les huguenots, qui savaient qu'on l'instruisait, et qui craignaient qu'elle ne quittât leur parti, lui faisaient de puissantes sollicitations, et lui jetèrent des billets par dessus le mur du couvent, où ils l'exhortaient de ne se point rendre et de se souvenir qu'elle était la petite-fille du grand Théodore-Agrippa, qui était toujours demeuré si ferme dans leur religion que rien n'avait été capable de l'ébranler. C'était bien son dessein d'abord, mais ensuite, elle s'aperçut que le ministre tronquait quelques passages de la Bible;... enfin, elle trouva, étant éclaircie sans doute intérieurement, que

la vérité devait être du côté où il y avait plus de droiture. C'est ce qui la détermina à embrasser le parti catholique, après une assez longue résistance, et assez honorable pour son âge; ensuite, elle fit son *abjuration*... »

On conviendra que les termes de *conversion*, d'*abjuration* sont exagérés ici, puisqu'il s'agit d'une enfant baptisée par un prêtre catholique et qui, si elle a assisté « au prêche » et contracté quelques habitudes huguenotes, n'a cependant pu donner une adhésion formelle au culte réformé, n'ayant pas encore atteint l'âge où l'on y faisait « sa première communion ».

Tout au plus pourrait-on admettre que, sous l'influence de son oncle et de sa tante, sa vive intelligence se fût assimilé quelques-unes de ces controverses de textes, si chères aux protestants d'alors, et qui leur servaient à rejeter des pratiques ou des dogmes, tels que le jeûne hebdomadaire, le culte des saints, la présence réelle, et que peut-être elle mit une certaine obstination à pousser à bout (1) des bonnes sœurs, plus zélées qu'érudites, forcées sans doute, en l'espèce, de recourir aux lumières et à l'assistance de leurs directeurs pour se tirer d'embarras. Mais il paraîtra absolument improbable que la supérieure des Ursulines ait pu songer un seul instant à instituer, en l'honneur d'une jeune et pauvre pensionnaire, de petite noblesse, dont rien ne faisait prévoir alors les hautes destinées, un aussi solennel colloque, décalqué trop fidèlement sur celui qui précéda la conversion du roi Henri IV lui-même.

Tout cela paraît arrangé après coup, dans le but d'harmoniser les attitudes de Mme de Maintenon, et surtout de montrer qu'en mettant, plus tard, tant d'empressement et de zèle à provoquer la conversion de ses parents et l'abjuration

(1) Mme de Maintenon n'est pas toujours tendre vis-à-vis de ses anciennes maîtresses ni de ses compagnes : « ... J'ai été élevée dans une maison d'Ursulines, disait-elle. Nous étions avec des gredines. Encore, pour peu qu'elles donnent quelques sols de plus, on se les voit préférer en tout. Elles ont toujours ce qu'il y a de meilleur et ont le pas sur toutes les autres ». (*Conseils et instructions*, édit. Th. Lavallée, t. 1, p. 28).

en masse des huguenots elle ne faisait autre chose que de se « revancher » à leur égard.

*
* *

Pendant que Françoise était aux Ursulines de la rue Saint-Jacques, sa mère habitait une petite chambre de la rue des Tournelles (1).

Au printemps de 1649, nous trouvons Jeanne à Archiac, en Saintonge, où elle avait des parents et quelque bien. Le 2 mars de cette année, elle adresse d'Archiac, à M. Joly de Saint-Eugène, conseiller secrétaire du roi à Bordeaux, et son cousin, un mémoire pour lui exposer l'état des négociations entamées entre elle et un sieur Lafon, qui désire acheter sa terre d'Arthenac, près d'Archiac. Il surgit des difficultés, en raison d'un arrentement que son mari l'avait forcée autrefois à consentir; mais elle espère que l'intervention de M. Joly permettra de régler promptement cette affaire; ce qui « l'accommoderait fort, dit-elle, étant bien pressée de s'en aller en Poitou ».

Une autre lettre, du 6 avril 1649 (2), adressée au même M. Joly, et également datée d'Archiac, montre que l'arrangement projeté n'est pas près d'aboutir ; ce qui la met « dans des impatiences qui ne sont pas imaginables ». Et elle ajoute que « la saison du partement des vaisseaux pour l'Amérique, où [elle] voudrait écrire, [la] presse très fort ».

L'historien Th. Lavallée, sans doute simplement parce qu'il perd la trace de Jeanne de Cardillac dans la fin de l'année 1649, et qu'il n'a pas trouvé la mention de son inhumation sur les registres paroissiaux de la Capitale, prétend (3) que, « pressée par la misère, [elle] quitta Paris avec sa fille », retourna à Niort, et « y mourut de chagrin presque en arrivant (1650) ». Ce renseignement n'a pu être confirmé par les

(1) Lavallée, loco cit., p. 88.

(2) Ces deux documents ont été publiés dans les *Archives historiques de la Gironde,* 1859, t. 1, p. 130 et suiv.

(3) *Correspondance générale de Mme de Maintenon,* t. 1, p. 36.

recherches que nous avons faites dans les registres des décès des deux paroisses de Saint-André et de Notre-Dame de Niort, cependant conservés au complet pour les années 1649, 1650, 1651, mais où il ne se rencontre aucune trace de l'inhumation de Jeanne de Cardillac (1). A Echiré, paroisse où se trouve Mursay, et dans les localités voisines, nous n'avons pas été plus heureux; et des recherches que nous avons demandées pour Archiac n'ont abouti qu'à constater l'absence dans cette localité des registres d'inhumations aux années 1649 et 1650. Aussi bien la seule affirmation actuellement possible, c'est que l'existence malheureuse de la mère de Mme de Maintenon, prit fin on ne sait où, on ne sait quand ni comment, aux environs de 1650.

***

C'est, en réalité, à partir du décès de Mme d'Aubigné, que Françoise fut recueillie par Mme de Neuillan. Celle-ci venait de perdre son fils aîné, mort le 11 septembre 1648, à l'âge de dix-neuf ans, des suites de blessures reçues à la bataille de Lens (2). Sa fille Suzanne, la marraine de Françoise d'Aubigné, était dame d'honneur d'Anne d'Autriche, et elle allait bientôt (1651) épouser Philippe de Montault Bénac, duc de Navailles (3). La plus jeune des filles, Angélique, plus tard comtesse de Froulay, était presque du même âge que Françoise. Mme de Neuillan leur fit, semble-t-il, donner une éducation commune; et leur compatriote, le chevalier

(1) Nous croyons inutile de nous arrêter aux récits absolument fantaisistes contenus dans une *Notice sur Mme de Maintenon*, parue sans nom d'auteur dans le *Journal des Deux-Sèvres* du 16 avril 1806, et où il est dit, entre autres choses, que Jeanne Cardillac est décédée à Niort.

(2) Son tombeau se trouve dans l'église Notre-Dame de Niort, avec ceux de son père et de sa mère.

(3) C'est à M. de Navailles qu'est due la fondation (1665) de l'hospice de Niort. Il était alors gouverneur de la ville. « C'était, dit Saint-Simon, un homme de qualité de Gascogne, de ces gens de l'ancienne roche, plein d'honneur, de valeur, de fidélité à toute épreuve. »

de Méré, eut pour mission de leur enseigner les belles-lettres. La famille habitait tantôt Niort, tantôt Paris, et Françoise paraît avoir été de tous les voyages. C'est même en compagnie de Mme de Neuillan et de ses filles qu'étant à Paris elle alla chez le poète Scarron, qui devait à la vivacité de son esprit, à la bizarrerie de son imagination, unies à de graves afflictions corporelles, d'être devenu l'une des célébrités de la grande ville.

Nous trouvons, pour cette période, quelques renseignements assez précis dans les lettres de Scarron et du chevalier de Méré.

*
* *

On a dit (1) — et la chose est confirmée par une lettre de Méré — que Scarron aurait longtemps nourri l'idée qu'un séjour aux Antilles le pourrait soulager de ses infirmités (2). La conversation serait tombée sur ce propos un jour que Françoise d'Aubigné était venue chez lui, en compagnie de Mme de Neuillan et de ses filles (3) ; et ce fut le prétexte d'un long entretien entre le poète et celle qu'on appelait volontiers chez lui la « jeune indienne ». Scarron, qui n'avait pas, tout d'abord, pris autrement garde à cette jolie fillette court-vêtue, demeura frappé par la grâce de son langage et la maturité de son esprit.

Quand Françoise fut de retour en Poitou, il lui arriva d'écrire à une demoiselle de Saint-Hermant, que sans doute elle avait rencontrée dans les relations de la famille de

(1) De Noailles, *Mme de Maintenon et son temps,* T. I, p. 164.

(2) Scarron, dans sa jeunesse, était fort bien fait de sa personne. On ne sait au juste à quelles causes attribuer la paralysie et les déformations qui l'affligèrent prématurément sans toutefois altérer en rien sa verve ironique et le perpétuel éclat de sa joyeuse humeur.

(3) La preuve des relations de la famille de Neuillan avec Scarron se trouve dans une épitre adressée par le poète à la future maréchale de Navailles ou à sa sœur, et qui débute ainsi :

« Belle Neuillan, fille charmante,
« Beaucoup aimée, et point aimante... »

Neuillan, une lettre où il était parlé avec éloges de l'esprit de M. Scarron. Cette lettre fut montrée au poète, qui crut devoir rendre à la jeune poitevine la monnaie de compliments si bien tournés. C'est du moins ce qu'il est permis d'inférer de la lettre suivante, qu'il adressa à Mlle d'Aubigné (1) :

« Mademoiselle, je m'étais toujours bien douté que cette petite fille que je vis entrer il y a six mois dans ma chambre, avec une robe trop courte, et qui se mit à pleurer, je ne sais pas bien pourquoi (2), était aussi spirituelle qu'elle en avait la mine. La lettre que vous avez écrite à Mlle de Saint-Hermant est si pleine d'esprit que je suis mal content du mien de ne m'avoir pas fait connaître assez tôt le mérite du vôtre.

« Pour vous dire vrai, je n'aurais jamais cru que dans les îles de l'Amérique, ou chez les religieuses de Niort, on apprît à faire des belles-lettres, et je ne puis bien m'imaginer pour quelle raison vous avez apporté autant de soin à cacher votre esprit que chacun en a de montrer le sien. A cette heure que vous êtes découverte, vous ne devez point faire de difficultés de m'écrire aussi bien qu'à Mlle de Saint-Hermant... (3) »

Nous ne savons si Françoise répondit de Niort à cette invite épistolaire ; mais, quand elle revint à Paris, les entretiens avec Scarron prirent, sons doute, un caractère d'intimité de plus en plus accentué. Si bien que, lorsque Mlle d'Aubigné,

(1) V. *Œuvres*, de Scarron, T. I, p. 195 de l'édit. de 1752.

(2) Peut-être les larmes de Françoise avaient-elles été simplement causées par une allusion à la mort récente de sa mère.

(3) La lettre de Françoise d'Aubigné à Mlle de Saint-Hermant, telle qu'elle a été reproduite par le duc de Noailles (loco cit. p. 167) d'après La Beaumelle, a dû être forgée de toutes pièces par ce dernier. — Nous sommes porté à ne pas croire davantage à l'authenticité d'une lettre que Françoise aurait écrite des Ursulines de Paris à sa tante de Villette, et qui débute ainsi : « Madame et tante. Le ressouvenir des grâces singulières qu'il vous a plu faire tomber sur de pauvres petits abandonnés... » (Reproduite par Th. Lavallée dans la *Correspond. gén.*, p. 33). Ces deux lettres diffèrent tellement, par le ton et par le style, des lettres authentiques de Françoise à sa famille, que leur origine paraît très suspecte.

entraînée de nouveau en Poitou par les pérégrinations de la famille de Neuillan, se trouva prise de la fièvre, Scarron, informé apparemment de sa maladie par de Méré, s'empressa de lui écrire une nouvelle lettre, où éclatent, sans réserve, les sentiments qu'elle avait réveillés en son pauvre cœur, trop tôt sevré d'affections profondes.

« Vous êtes devenue malade de la fièvre tierce, écrit-il (1); si elle se tourne en quarte, nous en aurons pour notre hiver... Je me fie bien en mes forces, accablé de maux comme je suis, de prendre tant de part dans les vôtres. Je ne sais si je n'aurais pas mieux fait de me défier de vous, la première fois que je vous vis. Je le devais faire, à en juger par l'évènement. Mais aussi, quelle apparence y avait-il qu'une jeune fille dût troubler l'esprit d'un vieil garçon ? Et qui l'eût jamais soupçonnée de me faire assez de mal pour me faire regretter de n'être plus en état de me revancher? ... Et tout cela, pour vous aimer plus que je ne pensais... Que c'est une sotte chose d'aimer tant !... A tout moment il me prend envie d'aller en Poitou, et par le froid qu'il fait : N'est-ce pas une forcenerie ? Ah ! revenez, de par Dieu, revenez, puisque je suis assez fou de [vous] regretter [ainsi]... C'est un maudit mal que l'impatience de vous voir... Ne sais-je pas comme il en prend au pauvre Méré de ce qu'il ne vous voit pas aussi souvent qu'il voudrait, *encore qu'il vous voie tous les jours ?* Il nous en écrit en désespéré ; et je vous le garantis âme damnée, à l'heure que je vous parle, non pas à cause *qu'il est hérétique*, mais parce qu'il vous aime, et c'est tout dire. »

*
* *

Ce chevalier de Méré, qui est *hérétique*, qui voit Françoise d'Aubigné *tous les jours*, et qui s'éprend d'amour pour son élève, appartenait à une famille poitevine dont le modeste domaine était situé entre La Mothe-Saint-Héray et Celles-sur-Belle, autour de ce logis de Beaussais où il devait

(1) *Œuvres de Scarron*, T. I, p. 206 de l'édit. de 1752.

mourir, célibataire et catholique, au mois de décembre 1684.

Quoiqu'il ait beaucoup écrit (1), son existence est restée à tel point énigmatique que plusieurs auteurs ont pu se tromper sur son identité, et l'appeler Georges Brossin alors que son vrai nom était Antoine Gombaud (2). Il avait acquis une certaine notoriété, en Poitou d'abord, puis à la Cour, dans le monde où l'on se piquait d'aimer et de cultiver les lettres. On cite parmi ses élèves Mme de Clérembault et la duchesse de Lesdiguières. Celle-ci lui avait dit un jour : « Je veux avoir de l'esprit. — Eh ! bien, Madame, vous en aurez, » répliqua de Méré. Il n'était pas besoin d'en donner à Mlle d'Aubigné que la nature avait très généreusement pourvue.

Longtemps après les moments de douce perplexité auxquels fait allusion l'épître de Scarron, Antoine Gombaud aimait à rappeler combien de « fâcheuses nuits » lui avait « fait passer » Françoise ; puis il ajoutait, non sans une pointe de mélancolie : « Si je la revoyais souvent, cela pourrait bien encore arriver ». Et le professeur, glorieux du rapide chemin parcouru par son élève, n'était pas fâché de laisser entendre qu'il n'y était peut-être pas tout à fait étranger. « Il est vrai, disait-il (lettre de 1675), que je n'ai pas peu contribué à ces

(1) Méré est surtout connu comme auteur d'un volumineux recueil de Lettres (plus de 700 pages), édité pour la première fois en 1682, à Paris, chez Barbin.

(2) Le docteur Sauzé a publié, dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* (année 1869, pages 1 à 14) une étude très documentée, qui ne laisse subsister aucun doute à ce sujet. Voici du reste le texte de l'acte d'inhumation du chevalier :

« Aujourd'hui, trentiesme décembre mil six cent quatre-vingt-quatre, a esté enterré en ceste église de Baussay, au-devant le grand hostel, messire ANTOINE GOMBAUD, CHEVALLIER SEIGNEUR DE MÉRÉ, après avoir receu tous les saints sacremens de l'église. Il mourut sur les 8 heures du soir, le 29 du susdit moy de décembre, en présence des soubsignés :

CHARLOTTE DU PLANTIS DU LANDREAU (sa belle-sœur), COMENGE, M. DEVALLÉE, prieur de Baussay.

(Registres paroissiaux de Beaussais)

manières si délicates, à ces grâces piquantes qu'on admire en elle. »

Une lettre de Méré, écrite vers 1656 à la sollicitation de la duchesse de Lesdiguières, contient quelques appréciations intéressantes sur Mme Scarron, dont la beauté, l'esprit et l'étrange mariage ne laissaient pas que de faire quelque bruit.

« Vous voulez, lui répond-il, que je vous parle de cette *jeune indienne* que vous appelez mon écolière, et je vous dirai, Madame, que c'est une des personnes que je connaisse qui mérite autant qu'on lui donne de bonnes leçons (1)... Si vous l'eussiez menée avec vous de la sorte que vous l'aviez résolu, si son mari eût pu se passer d'elle si longtemps,... je vous assure... que votre voyage en eût été plus agréable ; car, outre qu'elle est fort belle, et d'une beauté qui plaît toujours, elle est douce, reconnaissante, secrète, fidèle, modeste, intelligente, et pour comble d'agréments, elle n'use de son esprit que pour divertir ou pour se faire aimer... Ce qui me fâche d'elle, je vous l'avoue, c'est qu'elle s'attache trop à son devoir, malgré tous ceux qui tâchent de l'en corriger. Je m'aperçus qu'elle avait cet horrible défaut dernièrement que son mari, qui ne se peut tourner d'un côté de son lit à l'autre, se mit en fantaisie d'aller aux Indes, s'imaginant que le séjour de ce pays-là le remettrait dans sa première santé. Je vis l'heure qu'il allait partir, et cette jeune femme, qui se devrait plaire en France, était prête de l'accompagner, et de voir encore une fois l'Amérique... »

*
* *

Si les particularités de la jeunesse des personnages illustres nous intéressent, c'est surtout parce qu'elles nous permettent de saisir çà et là, au cours de leur croissance physique et morale, la genèse et le développement graduel des qualités qui

(1) Maints passages médiocrement euphoniques, et l'allure habituellement tortillée et prétentieuse des phrases, expliquent, s'ils ne la justifient entièrement, l'humeur de Mme de Sévigné à l'endroit de Méré, dont elle raille le « chien de style ».

déterminerontet marqueront plus tard l'importance de leur rôle historique. Nous essayons de constater que le hasard n'a pas à lui seul produit leur élévation, qu'ils ne sont pas des instruments aveugles, de simples réussites du destin ; mais que, partis de commencements souvent humbles, élevés par de laborieuses étapes jusqu'au sommet d'où leur figure rayonne, ils le doivent aussi à la force d'une volonté consciente, persévérante, qui les pousse vers un but non entrevu sans doute au départ, et que d'emblée ils avaient placé très haut.

Françoise d'Aubigné cherche, en toute occasion, dès sa jeunesse, à créer autour d'elle une atmosphère de bienveillance, et elle y réussit pleinement. « J'étais, racontait-elle à Saint-Cyr, une bonne enfant ; tout le monde m'aimait ; il n'y avait pas jusqu'aux domestiques de ma tante qui ne fussent charmés de moi, parce j'avais le désir d'obliger tout le monde. » — « On m'aimait, disait-elle encore,... parce que j'étais douce dans la société, et que je m'occupais plus des autres que de moi-même. » Nous avons vu par quels moyens elle s'attirait les sympathies des Ursulines de Niort. Le ton de sa conversation, sa physionomie affable, les soins d'un esprit attentif à toujours agréer, à ne froisser aucune susceptibilité, servaient à merveille son dessein de s'insinuer dans les bonnes grâces de tous ceux qu'elle approchait. « Parlez- moi, écrit à Méré Mme de Lesdiguières, de cette jeune Indienne que vous me fîtes voir, qui me plut tant, et que j'aimai du moment que je la vis. » On se rappelle en quels termes élogieux Méré formula sa réponse. — « Nous soupons tous les soirs avec Mme Scarron, écrit le 13 janvier 1672 Mme de Sévigné ; elle a l'esprit aimable et merveilleusement droit... C'est une plaisante chose que de l'entendre causer. » Dans une autre lettre, du 4 décembre 1673, Mme de Sévigné ajoute : « Elle est aimable, belle, bonne, négligée. On cause, on rit fort bien avec elle (1). »

(1) Son talent de causeuse, de conteuse habile, est affirmé par une anecdote peut-être contemporaine des lettres que nous citons ici, mais qui pourrait bien remonter aux temps où Scarron se disait plaisamment « logé à l'hôtel de l'Impécuniosité ». Toujours est-il

Cette opinion des contemporains fut aussi celle de Voltaire, qui la considère comme « la femme la plus décente et la plus polie de ce siècle. » Il n'est pas jusqu'à Saint-Simon qui ne reconnaisse qu' « elle plaisait infiniment par ses grâces, son esprit, ses manières douces et respectueuses, et son attention à plaire à tout le monde (1). »

Ce n'est qu'aux environs de sa vingtième année que se fait jour, au milieu des habitudes relâchées des hôtes coutumiers de Scarron, la tendance de Françoise à une dévotion méticuleuse. « Elle passait, nous apprend Mme de Caylus, des carêmes à manger un hareng au bout de la table ». Dans une lettre à son oncle Villette (novembre 1660), elle écrit, à propos de la mort récente de Scarron (2) : « Entre nous autres, dévots, nous appelons cela des visites du Seigneur, et nous mettons tout au pied de la croix avec une grande résignation. » Nul ne se scandalise de ce que Ninon de Lenclos l'ait jugée « impropre à l'amour » parce qu' « elle craignait trop Dieu ». Mais sans doute ces quelques traits ne suffisent-ils pas à faire pressentir la femme qui poussera plus tard le fanatisme de l'unité religieuse jusqu'à devenir l'agent, peut-être l'inspiratrice, des mesures de persécution à l'égard de personnes dont le seul crime était de professer le même culte qu'Agrippa d'Aubigné, son illustre grand'père, et Louise de Villette, sa tante vénérée ?

Chez Mlle d'Aubigné, les séductions de l'esprit se fortifiaient encore des charmes physiques de sa personne. Les portraits qu'on possède d'elle ne laissent aucun doute à cet égard (3).

qu'on avait, ce soir-là, de nombreux convives pour un menu un peu chiche. Le cuisinier se pencha à l'oreille de Mme Scarron : « Dites encore, madame, une de ces histoires que vous contez si bien ; autrement le rôti va nous manquer. » — Même apocryphe, cette anecdote resterait encore très significative.

(1) *Mém.* T. I, p. 401.

(2) Scarron mourut le 6 octobre 1660.

(3) Il existe de Françoise d'Aubigné au moins trois portraits authentiques : le portrait peint par Mignard, ami de Scarron, vers 1659 ; l'émail de Petitot, conservé au musée du Louvre ; enfin le portrait où Mignard, en 1694, représenta Mme de Maintenon en sainte Françoise romaine.

M[lle] de Scudéry, dans son roman de *Clélie* paru en 1658, a tracé de M[me] Scarron, alors âgée de 22 à 23 ans, et fort nettement désignée sous un pseudonyme transparent, un très vivant crayon, dont voici [redacted] : « Lyriane — femme de Scaurus — était grande et de belle taille, mais de cette grandeur qui… sert seulement à la bonne mine ; elle avait le teint fort uni et fort beau, les cheveux d'un châtain clair et très agréables, le nez très bien fait, la bouche bien taillée, l'air noble, doux, enjoué et modeste ; et pour rendre sa beauté plus parfaite et plus éclatante, elle avait les plus beaux yeux du monde. Ils étaient noirs, brillants, doux, passionnés, et pleins d'esprit ; leur éclat avait je ne sais quoi, qu'on ne peut exprimer… » Ses épaules étaient très belles, et quant à sa gorge, voici ce que se permet de nous révéler le bon évêque Languet (3) : « Un jour d'été… où la chaleur avait obligé tout le monde à se débarrasser de ses coiffes et de ses mantilles, les dames remarquèrent que M[me] Scarron avait la gorge très bien faite. Elles avaient soupçonné jusque là, par la manière dont elle affectait de se coiffer et de s'habiller, que sa gorge ne répondait pas aux grâces de son visage, et elles furent surprises qu'une jeune femme prît tant de soin de la cacher. »

Après cela, il était bien permis de se demander, — et les contemporains n'y faillirent pas, — comment cette jeune fille, adorable de corps et d'esprit, ce « morceau de roi », échut dans le lot du poète Scarron, souffreteux et cul-de-jatte, « raccourci de la misère humaine » ainsi que lui-même s'appelait.

*
* *

La plupart prétendirent, — M[me] de Caylus et Languet de Gergy se sont faits l'écho de cette opinion, — que le mariage de Françoise d'Aubigné avait été le fruit de « l'intrigue de M[me] de Neuillan », laquelle, dans sa hâte de se débarrasser

(3) *Mémoires*, p. 113 (édit. Lavallée).

d'une parente pauvre « sans qu'il lui en coutât », l'avait mariée « au premier qui s'était présenté ».

Segrais, ami de Scarron, s'exprime autrement : « Le mauvais état des affaires de la mère et de la fille le détermina à demander en mariage Mlle d'Aubigné, qui n'avait que quatorze à quinze ans... Le mariage se fit au bout de deux ans. »

On voit que, dans cette version, Mme de Neuillan ne joue plus, du moins en apparence, aucun rôle. Il en va de même dans celle-ci : « Villermont avait été chargé par Scarron d'écrire à la mère qu'il épouserait sa fille, âgée de quinze ans. Villermont alla la recevoir en coche, la mena à Scarron, puis aux Ursulines jusqu'à ce qu'elle fût mariée... » (Note reproduite dans la *France protestante*, 2e édit. T. I, col. 529, d'après S. Esp. t. 55).

Il fut raconté également que Scarron avait offert à Mlle d'Aubigné le choix entre sa main et une dot pour entrer au couvent. « J'ai mieux aimé l'épouser qu'un couvent », aurait dit plus tard Mme de Maintenon (1). Sur le contrat, Scarron aurait reconnu que la jeune épousée apportait « quatre louis de rente, deux grands yeux fort mutins, un très beau corsage, une paire de belles mains, et beaucoup d'esprit (2) ».

La seule chose que l'on sache d'une façon certaine, au sujet du mariage de Scarron, c'est qu'il eut lieu un peu avant le 9 juin 1652, parce que Loret, dans sa *Gazette rimée* qui porte cette date, parle « dudit personnage » (Scarron) comme

... Ayant contracté mariage,
Avec une épouse ou moitié,
Qu'il a prise par amitié.

(1) Le propos se trouve dans les *Mémoires* de Tallemant des Réaux, art. Scarron.

(2) Il n'est pas impossible que Scarron ait fait plus tard cette facétie. Mais nous savons, par une lettre qu'écrivit sa veuve à M. de Villette, en octobre ou novembre 1660, que ce contrat était plus substantiel, et qu'il établissait en faveur de l'épousée un douaire de vingt-trois mille francs.

La réalité fut peut-être plus simple et meilleure que tous ces commentaires. Rien n'empêche, en effet, d'admettre que Françoise ait été séduite par l'espèce de fascination particulière qui attirait et retenait autour du fauteuil du poète comique la société des grands seigneurs et des beaux esprits du temps (1). Des échanges de lettres exaltèrent la sensibilité de Scarron et de Françoise. Et si l'on veut bien prendre garde que celle-ci n'avait alors que seize ans ; qu'elle était, comme elle le demeura toujours, d'une nature exempte de sensualité ; qu'ambitieuse de considération, elle était travaillée déjà de ce besoin inné de dévouement qui se traduira d'abord par le rôle de garde-malade pour aboutir à celui d'institutrice, de fondatrice et de directrice assidue d'une maison de charité et d'éducation ; que, d'un autre côté, elle entrevoyait, en cet humble logis de Scarron, la possibilité de donner une satisfaction immédiate, auprès d'une société élégante, à son goût des choses de l'esprit, — on admettra que Françoise n'a pas, en acceptant de s'unir au poète perclus, accompli un acte si déraisonnable.

Les gens habiles sont ceux qui savent le mieux tirer profit des hasards semés sous leurs pas. C'est aux relations qu'elle s'était créées auprès de Scarron que sa veuve devra son introduction à la Cour. Elle y entra d'abord par une porte très basse. Mais elle avait personnellement assez d'agréments, de suite dans les desseins, d'ambition tenace pour utiliser, sans bruit ni éclat mais en toute sûreté d'action, les occasions propices.

C'est ainsi que la chambre de Scarron apparaît, à distance, comme une introduction suffisamment logique à son étonnante carrière, et que la couche de douleur du « pauvre estropié » se trouve être le fatidique tremplin d'où Françoise d'Aubigné reçut l'impulsion qui lui permit d'atteindre jusqu'au lit fleurdelisé du Grand Roi.

(1) « Encore que je sois le plus inutile des hommes, dit Scarron de lui-même, quantité de personnes de condition et de mérite sont mes amis ou font semblant de l'être ».

ERRATA

Page 25, l. 28, au lieu de 1623, *lire* 1723.
Page 34, l. 31, au lieu de 1646, *lire* 1647.
Page 39, l. 15, au lieu de 1598, *lire* 1698.
Page 44, l. 1, au lieu de Brolingbrocke, *lire* Bolingbrocke.

Page 44, l. 3 : « Mursay, à cette dernière date (1750) était, depuis longtemps... » Ce passage renferme une inexactitude. Il résulte, en effet, d'un document que nous avons connu seulement depuis l'impression de ces lignes que Mursay fut vendu à Antoine Martin par Charles-Philippe de Valois, baron de Mauzé, le 21 avril 1759 (acte reçu par Brisseau, notaire au Châtelet de Paris). — L'adjudication faite au profit de Guairard n'avait pas été définitive.

Niort. — Imp. Nouvelle L. Clouzot.

Date Due


3 2000 009 460 231



